



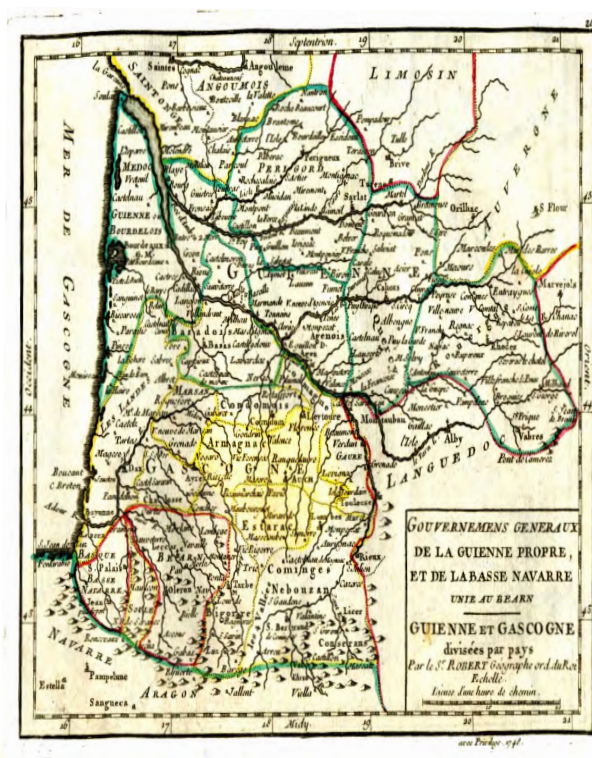
Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Condomois-Lomagne-Fezensac-
Astarac Gaure-Comminges-Pardiac

N° 122

Juin

2023



<http://genealogie32.net>

Comité de Rédaction

Christian Sussmilch

Yves Talfer

Jean Jacques Dutaut Boué

Guy Pechberty

Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	<i>P 5</i>
<i>Violences et délinquance dans le Gers</i>	<i>P 7</i>
<i>La Famille DUPUY de Lannepax</i>	<i>P 23</i>
<i>Dessine moi un arbre</i>	<i>P 40</i>
<i>Publications</i>	<i>P 42</i>
<i>Maisons Rurales du Gers au XVIIIème</i>	<i>P 56</i>
<i>Entraide</i>	<i>P 59</i>
<i>La Gascogne (Notes historiques) : Escorneboeuf</i>	<i>P 61</i>
<i>Blog Blogue</i>	<i>P 66</i>
<i>Quoi de neuf ?</i>	<i>P 67</i>
<i>Ce que vous devez savoir</i>	<i>P 70</i>

LE MOT DU PRESIDENT

VISAGe 2 continue de s'étoffer avec de nouvelles applications qui sont en cours d'élaboration (cartographie...). L'activité de saisie-indexation des registres BMS se poursuit également à un rythme soutenu : **595 077** actes étaient indexés dans VISAGe le 29/06/2023.

Retenez la date du 15 octobre 2023 où, lors de notre Assemblée Générale, vous pourrez échanger vos expériences et vous former à l'utilisation des divers outils de recherche que nous nous mettons à votre disposition .

En attendant le plaisir de vous revoir, je vous souhaite de fructueuses recherches et d'excellentes vacances.

Christian SUSSMILCH

VIOLENCES ET DELINQUENCE DANS LE GERS

(au XVIII siècle)

Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Les vols

Dans ce domaine là, comme pour les délits de pacage, nous distinguerons les vols avec violences des vols sans violences.

Les vols avec violence

FLEURANCE; La justice de Fleurance nous fournit le premier exemple (2 B 165). Gabriel Ducousso, presseur d'huile habitant de la ville du Saint Puy dit que s'étant rendu le 11 juin 1774 dans la ville de La Sauvetat un jour de foire pour y vendre un cheval qu'il tenait attaché devant la maison de Charles Canezin aubergiste de la ville, il se serait aperçu que deux personnes s'étaient attachées au dit cheval et que l'un d'eux lui avait enlevé la selle et que l'autre le détachait. Le plaignant a couru vers son cheval pour leur faire lâcher prise. Quelle fut sa surprise de voir que ces deux personnes étaient l'une le nommé Corné (dénommé aussi Jean Lérissou dans les documents du procès) meunier au moulin du Mas de Fimarçon et l'autre le nommé Petit Jean son valet. Leur ayant reproché l'entreprise qu'ils faisaient de lui voler son cheval, ledit Petit Jean , d'une manière furieuse, se serait jeté sur lui et lui aurait avec les ongles écorché le visage et l'aurait infailliblement tué tant sa fureur était grande, sans le prompt secours que le suppliant a reçu dans l'instant.

Vital Daubas, maréchal du Saint Puy, âgé de 14 ans, a témoigné qu'il a vu les deux hommes prendre le cheval vers deux heures de l'après midi. Il dit aussi que Ducousso avait été prévenu de cette entreprise et qu'il se rendit donc auprès des voleurs. C'est alors que le valet l'écorcha avec ses ongles au visage jusqu'à le faire saigner. Plusieurs personnes accoururent

L'interrogatoire du valet du meunier, nommé Jean Lanne, donne une autre version des faits. Le fils du meunier nommé dans ce document: Lérisson était allé au Saint Puy pour faire ferrer le cheval de son père. Au Saint Puy, le fils rencontre Ducousso qui lui propose de troquer son cheval contre sa jument. Le fils a accepté mais le père a refusé ce troc. Cependant, Ducousso a refusé de rendre le cheval qu'il partit vendre à la foire de La Sauvetat. C'est alors que le meunier du Mas accompagné de son valet, voulut reprendre son cheval et rendre la jument en compagnie de deux témoins à Ducousso. Le presseur d'huile du Saint Puy n'étant point d'accord, une bagarre entre le valet et Ducousso s'ensuivit.

Jean Lérisson, meunier du Mas, interrogé à son tour déclare que son fils non émancipé s'est laissé enjôler par Ducousso qui lui a laissé sa jument âgée de 15 ans et très poussive. Il s'est cru en droit, accompagné de deux témoins, de récupérer son cheval et de rendre la jument à son vrai propriétaire.

Un autre document de procédure du 16 août 1774 développe les arguments de Jean Lérisson qui déclare que son fils s'est fait enjôler par Ducousso dans une auberge du Saint Puy et qui après plusieurs pots et verres il convainquit le fils de lui laisser le cheval en échange de sa vieille jument de 15 ans. Il est fait mention de l'interdiction faite aux fils de famille de disposer des biens de leur père s'ils ne sont ni mariés ni émancipés (ce qui était le cas du fils du meunier du Mas). Le meunier évoque la loi qui prohibe l'aliénation et l'hypothèque des biens appartenant au fils mais dont le père a gardé l'usufruit. Naturellement Ducousso dit autre chose prétendant que le fils du meunier commerçait seul et était réputé connaisseur en matière de bestiaux. Il déclare que le jeune homme serait venu au Saint Puy et aurait demandé à le rencontrer alors qu'il était en train de travailler sa vigne, pour troquer son cheval contre sa jument. Ducousso raconte qu'il prit tout le temps nécessaire pour observer la jument qui, paissant dans le patus commun, fut amenée sous la halle par sa femme. Ducousso et le fils Lérisson discutèrent chez Bosc tout en mangeant. Mais l'accord définitif fut conclu par Castaing, maréchal, chez Bergeret, hôte au Saint Puy.

Le meunier et son maître sont condamnés à verser douze livres d'amende en faveur de Ducouso ainsi qu'aux dépens le 25 février 1775.

La même liasse de documents nous offre un autre exemple de ce genre, en voici le détail:

Jean Pierre Duffau travaillant son bien habitant des maisons du Caillau à la Sauvetat dit que le mardi 21 novembre 1775, il s'est rendu aux maisons de Carrère Labat dans le territoire de Réjaumont pour aider sa belle sœur Hilaire, veuve de Jean Duffau, à semer ses champs. Il rencontre Cournet, trafiquant en cochons, habitant aussi des maisons de Carrère Labat. Ce dernier prenait des pierres contre la maison d'Hilaire qui appartenaient à la veuve. Jean Pierre Duffau lui dit qu'il avait tort de prendre ces pierres qui ne lui appartenaient pas. Furieux, Cournet l'insulta, se jeta sur lui et le frappa rageusement avec les pierres qu'il tenait à la main. Les coups furent donnés sur la tête et sur les épaules. Il l'aurait tué si des personnes n'étaient venues le délivrer. Il se réfugia dans la maison de sa belle sœur. L'épouse de Cournet vint dire qu'elle était désolée pour ce qui s'était passé. Alors, Cournet qui était aux aguets, se rua à nouveau sur Duffau et le jeta à terre. Il fut cependant promptement délivré et des personnes le raccompagnèrent chez lui aux maisons de Caillau à la Sauvetat.

Un témoin entendu, Paul Fouriès de Réjaumont, 38 ans, travaillant son bien, dit que Cournet prit Duffau d'une main par les cheveux et de l'autre l'a frappé avec les pierres qu'il avait à la main. Il prit ensuite une bêche avec laquelle il le roua de coups. Duffau criait qu'il se mourait. Le témoin le raccompagna jusque chez lui. Un autre témoin déclare que pendant l'altercation, Cournet avait une pierre à la main et Duffau quant à lui tenait une bêche. L'épouse de Cournet tenta d'enlever la bêche des mains de Duffau qui se défendit. La femme tomba. Alors, Cournet arriva et arracha l'ustensile à Duffau. Cournet frappa de toutes ses forces Duffau avec le manche de la bêche sur l'échine et sur les épaules.

CASTERA Franchissons quelques collines en direction du couchant pour atteindre le pays de Fezensac où la justice de Castéra nous fait découvrir un vol de blé à un meunier(2 B 9). Dominique Caillavet, meunier habitant du moulin de La Cavalerie, appartenant au seigneur commandeur de Moutazet, dit que le mardi 24 janvier 1775, Guiraud Caillau, son domestique, aurait été quêter du blé pour le faire moudre au moulin de La Cavalerie. Il alla chez la veuve Pelafigue, dans un hameau de la juridiction de Castéra et y reçut de cette veuve dans une espèce de sache environ sept quarts de blé. Ledit Caillau, s'en retournant paisiblement avec sa charge sur le cheval, aperçut au niveau de la croix de Pouchou sur le grand chemin à l'entrée de la nuit, un homme derrière la haie près de la croix. Cela lui parut être un guet-apens. Il fut de suite assailli par deux autres hommes dont l'un s'appelle Vidau natif de Saint Lary et l'autre Daubas dit Levraut, natif de Bonas, tous deux valets au moulin du Castéra. L'un des assaillants saisit le cheval au licol, l'autre se porta avec violence pour délier le sac et l'enlever de dessus le cheval. C'est en vain que le valet du suppliant voulut opposer des résistances. Il lui fut déclaré que s'il proférait une parole ou s'il faisait du bruit, il lui arriverait malheur. Les voleurs lui tinrent même des propos si décidés pour menacer ses jours en cas d'ultérieure résistance, qu'il fut forcé de laisser enlever ladite sache avec le sac et les trois quarts de blé.

Jean Bordes, maître maçon habitant du Pouy Petit, âgé de 36 ans, déclare qu'il était à l'auberge du Bâtiment de monsieur le marquis de Miran, le mercredi matin 25 janvier. Ce matin là, étaient aussi à l'auberge ledit Caillavet meunier de la Cavalerie et ledit Daubas dit Lévrut. Le témoin entendit que Daubas dit à Caillavet qu'il avait le sac de blé et qu'il lui rendrait sous forme de blé ou de farine. Le meunier de la Cavalerie refusa cela. Bernard Larie, tisserand habitant de Lascabannes, dans le terroir de castéra, 30 ans, déclare que le mercredi matin 25 janvier, il était aussi au bâtiment de monsieur le marquis de Miran. Il entendit que Caillavet demanda à Daubas s'il avait le blé. Daubas lui répondit par l'affirmative.

Le sieur Soumabère, notaire du Saint Puy, qui était présent, dit à Caillavet que Daubas avait avoué qu'il avait le blé. Daubas dit à son tour que Caillavet pouvait aller le récupérer sous forme de grain ou de farine.

Le procureur du roi requiert que Vidau et Daubas soient décrétés de prise de corps et conduits dans les prisons du siège de Jégun pour être interrogés sur les faits qui leur sont reprochés.

Les vols sans violences physiques

Les pièces de procédure que nous avons analysées nous ont permis de rencontrer plusieurs affaires de vol sans qu'il y ait eu le moindre coup ni la moindre blessure.

FLEURANCE Commençons par la justice de Fleurance qui nous donne le premier exemple(2 B 165) : Gervais Dubarry, brassier à Pauilhac, se plaint que Bernard, tuilier, a tué d'un coup de fusil le 9 novembre 1776 vers neuf heures du matin une poule lui appartenant et qu'il emporta chez lui. Bernard rencontra l'épouse de Gervais Dubarry au puits du village où elle avait été puiser de l'eau, le 12 novembre. Il lui dit qu'il lui avait tué une poule et qu'il l'avait emportée chez lui mais qu'il voulait la lui payer seulement lorsque Gervais Dubarry lui paierait une hache qu'il lui avait volé à sa tuilerie à Pauilhac.

MONTESQUIOU Les archives de la justice de la baronnie de Montesquiou nous fournissent un autre exemple(4 B 67) : Barthélemie Sarraçanie, veuve d'Antoine Blousson, bordière à la métairie du Nébout, habitante de Montesquiou, dit qu'elle possède à Montesquiou une pièce de bois taillis appelée à la Coume des Sourbès aux Bouscarrots. Elle déclare qu'en janvier 1772, le sieur Frix Vivès, marchand de toile habitant de Mirande y a fait couper trente pieds de chênes de la grosseur de la jambe d'un homme et les a fait enlever de suite. Il fit cela malgré que des voisins lui aient dit qu'il avait pris ce bois sur la parcelle de la plaignante. Cette dernière demande à ce que le sieur Vivès lui rende ce bois coupé. Les témoignages des personnes entendues à la procédure corroborent les allégations de la veuve Sarraçanie.

VILLECOMTAL Dirigeons nous maintenant vers le sud ouest du département en pays de Pardiach où la justice de Villecomtal a eu à se prononcer sur une affaire de vol de matériaux de construction (2 B 185) . En voici le détail : le 14 mars 1772, Jean Petit Castéra et Jean Bernès Pourtau, beau père et gendre, laboureurs habitant du lieu de Cazaux, disent qu'ils possèdent audit lieu une pièce de terre labourable et une vigne. Sur cette parcelle, ils possédaient une certaine quantité de pierre dont ils avaient fort besoin pour rebâtir leur chaumière qui menaçait ruine. Ils voulaient détruire cette chaumière pour rebâtir une maison avec lesdites pierres ; mais ces pierres leur furent dérobées par Jean Dufar dit Harguet, Thomas Lacassagne dit Esquiro, le nommé Jacoulet et autres habitant de Cazaux , Sérïan et Troncens. Ils arrachèrent cette pierre pour fournir à des ouvrages qu'ils entreprenaient journellement ainsi que pour en fournir aussi à des maçons. Ils firent cela au mépris des protestations des propriétaires desdits matériaux. Les témoignages reprennent les mêmes faits.

Le procureur du roi a décrété qu'il serait procédé à l'emprisonnement de Cassagne, Dufar et Jacoulet. Les documents précisent que s'ils ne peuvent être pris, il sera procédé à une saisie de leurs biens.

Les pièces de procédure signalent que la pierre a été coupée et levée dans une pièce de vigne. Cette besogne a provoqué l'arrachage d'un grand nombre de pieds de vigne. Les voleurs prétendaient avoir été mandatés par certains entrepreneurs de la construction de quelque pont. L'interrogatoire de Thomas Lacassagne, 42 ans environ, évoque cela. En effet, ce dernier déclare habiter Sérïan et être traceur de pierre. Il déclare qu'il a agi sur l'ordre des entrepreneurs des ponts de la route de Rabastens à Tarbe. Il avoue avoir retiré de la pierre durant six jours consécutifs sur l'ordre de ces mêmes entrepreneurs qui lui dirent qu'ils répondraient de tout. Interrogé à son tour par Jean Guillaume de Vivès conseiller du roi et juge royal en chef du pays et comté de Pardiach, Jean Dufar dit Harguet déclare être tailleur de pierre et habiter Troncens.

Il est âgé de 40 ans environ. Il prétend avoir demandé l'autorisation de lever la pierre aux propriétaires et d'avoir proposé de les indemniser des dommages causés. Il dit à son tour avoir agi pour le compte du nommé Miellan et du nommé Espérance, entrepreneurs des ponts qui se trouvent sur la grande route de Rabastens à Tarbes. Jacques Filhos, laboureur habitant de Cazaux, 40 ans, a déclaré avoir agi sur l'ordre de ses deux compagnons Lacassagne et Dufar. Il dit lui aussi qu'une indemnisation fut proposée aux propriétaires.

Finalement, les trois prisonniers sont libérés à condition de verser des dommages et intérêts à Castéra et Bernès, cela par décision du 5 octobre 1772. Les dommages et intérêts s'élèvent à 20 livres.

CASTELFRANC La même liasse cotée 2 B 185 nous donne un exemple de vol de gerbes de blé à Castelfranc dans le secteur de Miélan. Voici en quoi consiste l'affaire : le 18 juillet 1772, Frix Lafargue, commerçant habitant de Miélan, dit qu'il possède une pièce de terre labourable au lieu de Castelfranc qui est ensemencée de froment. Frix Lafargue a fait ramasser le blé froment et l'a mis en gerbier. Dans la nuit précédente, lesdits Arrouy Bregue, la nommée Charlotte son épouse, la nommée Marion et la mère dudit Arrouy avec sa fille surnommée la meunière ont entrepris, selon le plaignant, d'aller voler et enlever 14 gerbes et les ont emportées chez eux. On a dit au suppliant (Frix Lafargue) qu'ils les avaient dépiquées avant le jour. Frix Larargue demande restitution des gerbes avec 200 livres de dommages et intérêts. Il demande en outre qu'un consul de Castelfranc opère une perquisition chez les délinquants en question qui seront tenus d'ouvrir les portes de leur maison ; s'il y a refus d'obtempérer, les portes seront ouvertes par le premier serrurier ou forgeron.

Joseph Parrabère premier consul du lieu de Castelfranc, âgé de 60 ans environ, déclare que le samedi 18 juillet, il fut requis par Frix Lafargue, commerçant de Miélan, pour faire la recherche dans le lieu de Castelfranc de quelques gerbes de froment qui avaient été volées sur la pièce dont il s'agit, suivant l'ordre du 18 juillet signé de M^o Cazet.

Il se transporta dans plusieurs maisons de Castelfranc pour faire la recherche et perquisition. Il se rendit notamment chez le nommé Arrouy dit Bregue ; il y trouva de la paille dépiquée équivalant à environ 15 gerbes. Il ne trouva pas de grain dans la maison. Arrouy lui dit qu'il avait porté tout le grain au moulin. Il se rendit ensuite chez Matillat, cabaretier, où il trouva un sac de froment contenant trois mesures. Le consul lui demanda comment il avait obtenu ce grain puisqu'il ne possédait aucune pièce de terre. Ce dernier lui répondit qu'il ne parlerait que s'il était contraint par la justice. Le premier consul était accompagné par Dominique Despaux second consul de Castelfranc, âgé de 34 ans environ.

Dominique Matillat, cabaretier du lieu de Castelfranc, âgé de 42 ans environ, appelé à témoigner par la justice, raconte que le 18 juillet vers midi la nommée Marion Bregue mère de Michel Arrouy, habitant de Castelfranc, lui porta trois mesures de froment qu'elle lui donna en paiement du pain et du vin qu'il lui avait fourni pour elle ou pour sa famille sans qu'il sache comment cette personne avait eu ce grain. Mathieu Trouette, meunier habitant de Castelfranc âgé d'environ 40 ans, appelé aussi par la justice à témoigner, déclare que le 10 juillet, la nommée Marion Bregue lui dit que Michel Arrouy, son fils, avait vendu la pièce dont il s'agit à Frix Lafargue, commerçant habitant de la ville de Miélan, qu'elle était jouissante des fruits et qu'elle voulait aller couper le grain et l'emporter chez elle. Il a oui dire depuis que la nommée Charlotte, épouse dudit Arrouy, la nommée Marion, la mère dudit Arrouy et sa fille nommée la meunière, avaient été enlever 14 gerbes sur ladite pièce. Catherine Laporte, autre témoin, épouse de Pierre Cazaux, tailleur d'habits, habitant de Castelfranc, âgée de 40 ans environ, dit que le samedi 18 juillet, vers les cinq heures du matin, elle vit la nommée Charlotte, femme de Michel Arrouy dit Bregue et la mère dudit Arrouy nommée Marion dépiquer de la paille de froment dans leur basse court. Elle dit, de plus, qu'elle a oui dire que ladite gerbe avait été volée dans la pièce de Frix Lafargue. Nous savons, au demeurant, grâce à la déposition d'un autre témoin, Jean Roques, charpentier à Castelfranc, âgé de 31

ans environ, que Marion Bregue avait sollicité ce dernier de lui garder les gerbes qu'elle allait enlever dans la pièce de Frix Lafargue, ce à quoi il se refusa. Cette femme avait donc largement dévoilé son intention de dérober lesdites gerbes. Mais nous savons en réalité pourquoi. Le nommé Joseph Cazus, autre témoin, travaillant son bien, habitant de Castelfranc, âgé de 35 ans environ, déclare que dans la nuit du vendredi au samedi vers une heure après minuit, il vit trois personnes qui emportaient chacune une gerbe sur la tête. Il s'arrêta pour savoir qui elles étaient mais il ne les reconnut point à cause de son éloignement. Il remarqua seulement qu'elles entrèrent chez Michel Brègue voisin de Michel Arrouy dit Brègue.

Nous apprenons enfin, que Bernard Maidene, charpentier natif de Sargaillolles, habitant de la ville de Miélan, âgé de 30 ans environ, était allé le samedi 18 juillet vers les trois heures du matin, avec un domestique de Frix Lafargue, dans la pièce dont il s'agit pour aller chercher la gerbe en question. Il remarqua qu'on en avait enlevé pendant la nuit 14 gerbes mais il ne savait pas qui avait fait cette besogne.

CASTERA-VERDUZAN Retournons maintenant dans le pays de Fezensac et lisons les documents de la justice du Castéra Vivent (Castéra verduzan) cotées 2 B 9.

Nous sommes en présence d'un délit de coupe d'arbres en janvier 1764. Les faits sont les suivants : le 29 janvier 1764, Jean Baptiste Boubée, avocat en parlement et receveur des dîmes du diocèse d'Auch, habitant à Auch, dit qu'il possède dans la juridiction du Castéra Vivent un bois taillis d'environ 12 ans appelé au Bosc de Ribère. Ce bois aurait excité la convoitise de quelques personnes : ainsi, Marie Sarrau, femme de Raymond Descat et Antonie Sarrau sa sœur, habitant de Verdus, juridiction de Castéra, ont entrepris plusieurs fois, notamment le vendredi 13 janvier, d'aller couper et d'emporter ledit bois taillis jusqu'à la quantité de 60 pieds. Elles auraient continué si elles n'y avaient été surprises.

L'interrogatoire mentionne que ces dernières coupaient des chênes au pied. Cependant, les accusées ont nié avoir commis un tel acte.

Plusieurs témoins des juridictions de Castéra Vivent et de Jégun ont vu les sœurs emporter des fagots de chênes coupés au pied de la grosseur de la jambe et du bras qu'elles avaient coupé au bois de Ribère. Cependant, tous ignorent si elles les ont coupé dans leur propre bois ou dans celui du sieur Boubée. Il est cependant attesté par l'un d'eux, Pierre Lébé, 28 ans, bordier à la métairie du Cap de la Plante, juridiction de Jégun, que les sœurs Sarrau ont coupé au pied deux petits chênes dans le bois du sieur Boubée selon leur propre aveu. Ces dernières lui avaient demandé de ne pas le dire mais il s'est résolu à le déclarer par crainte que le propriétaire n'accuse ses bordiers de l'avoir fait.

JEGUN C'est à Jégun maintenant que nous nous rendons (cote 2 B 26) pour assister à un vol de meubles dans une maison. Voyons le détail de cette affaire: Jeanne Lanne, veuve de Pierre Sabaté, brassier, mère tutrice et légitime administratrice de la personne et des biens de Marie Sabaté, leur fille, fut victime d'un cambriolage. Elle déclare que le lundi 29 septembre 1760, alors qu'elle travaillait pour gagner sa vie et la subsistance de sa fille, Pierre Campistron, baigneur et Françoise Sabaté, mariés, habitant de la ville de Jégun, profitèrent de son absence pour se rendre dans son domicile au lieu de Saint Ramon, juridiction de Jégun. Ils auraient enlevé la porte maîtresse de ses gonds et seraient entrés dans la maison. Ils auraient enlevé plusieurs meubles et effets dont elle ne connaît pas le détail. Elle signale cependant le vol d'une caisse où elle enfermait ce qu'elle avait de mieux. Le mardi, ils revinrent et enlevèrent une barrique et autres effets. Ces enlèvements mirent la plaignante et sa fille dans un état des plus tristes et des plus pitoyables.

Bertrand Sabaté, travaillant son bien, habitant des maisons de Saint Ramond, juridiction de Jégun, âgé d'environ 35 ans, déclare avoir vu Campistron et sa femme sortir des objets de la maison de la veuve dont un coffre en particulier entre autres objets. Bernard Sabaté, travaillant son bien habitant aussi de Saint Ramond, âgé d'environ 38 ans, parent à un degré très éloigné de Pierre Sabaté (mari décédé de la veuve victime du cambriolage) a déclaré que Campistron est allé le chercher pour qu'il voie ce qu'il allait prendre dans la maison de Jeanne Lanne. Le témoin nous dit que Campistron et sa femme prirent un coffre, un pendant de feu, une maie, une serpe, un coffre sans couvercle et quelques autres objets. Le témoin nous signale que Campistron et sa femme avaient enlevé la porte de ses gonds pour pénétrer dans la maison.

SAINT-AROMAN Retournons au sud, en Astarac, où Bedout, juge de Masseube, a dû traiter une affaire de vol de bois à Saint Arroman (cote 6 B 64). Voici le détail de l'affaire : le 18 décembre 1758, messire Marc Antoine de Montesquiou seigneur de Saint Arroman et y résidant, se plaint devant le juge du comté d'Astarac à Masseube d'un vol de bois. Il déclare jouir au lieu de Gaujac d'un bois appelé au Lannemont d'une contenance considérable : il confronte au terroir de Moncassin au couchant et au nord à celui de Cazaux. Il y avait fait couper des arbres et il plut à Paul Bouzigues, habitant de Moncassin, d'en voler un qu'il porta dans sa court. Ledit Bouzigues a détérioré une infinité de troncs de chênes que le seigneur avait fait couper. Il les a entièrement gâtés en les coupant pour avoir des copeaux de manière que les troncs sont écharpés et inhabiles à produire des jets (jeunes pousses). Le 5 décembre 1758, le même seigneur s'était déjà plaint en déclarant que certains particuliers avaient entrepris depuis moins de huit jours de couper des arbres au pied qu'ils avaient voituré sur des charrettes durant la nuit. Bedout, juge général d'Astarac au siège de Masseube, a demandé que Jean Lacoste, premier consul de Lourties, procède à la recherche de ces arbres et en dresse procès verbal.

Jeanne Marie Verdier, âgée de 55 ans, épouse de Dominique Lacaze, laboureur habitant de Moncassin, a déclaré qu'Antonie, servante du dénommé Bouzigues, lui avait dit qu'elle avait aidé son maître à transporter un chêne coupé au pied dans le bois du seigneur. Antonie Barbet ou Barlet, âgée de 15 ans, servante de Paul Bouzigues, a avoué à son tour qu'elle avait aidé son maître à charger sur un tombereau un billon de chêne de deux ou trois cannes de longueur et propre à un chevron. Il l'avait transporté chez lui, mais pris de remord, dit elle, il l'a ramené à l'endroit où il l'avait trouvé ; il le ramena dans le bois de Lannemont pendant la nuit accompagné de deux personnes dont le nommé Libaros. Dominique Lacaze, âgé de 50 ans, autre témoin, laboureur habitant de Moncassin, a vu trois ou quatre fois ledit Paul Bouzigues, son proche voisin, revenir du bois de Lannemont appartenant au seigneur, avec des pièces ou copeaux qu'il y avait fait sur des troncs.

Il portait ces pièces longues d'un pam sous les bras ou sur l'épaule. Jeanne Marie Verdier, âgée de 55 ans, femme de Dominique Lacaze, confirme ces faits : elle vit plusieurs fois Bouzigues revenir du bois du seigneur avec son tombereau chargé de pièces et de troncs. Bertrand Dallas, âgé de 63 ans, laboureur habitant de Saint Arroman, avait été chargé par le seigneur de veiller à la conservation de ses bois.

Il dit que le seigneur avait fait couper huit chênes pour sa tuilerie et il constata qu'il en manquait un. On lui indiqua que cet arbre était chez Paul Bouzigues : il alla chez Bouzigues et il reconnut l'arbre en question. Il repartit sans rien dire. Mais, la servante dudit Bouzigues dit à sa mère qui le répéta ensuite au déposant, que Bouzigues avait ramené l'arbre coupé à l'endroit où il l'avait trouvé avec l'aide de son frère Dominique Bouzigues et de son beau frère Antoine Libaros. D'autres témoins ont aussi déclaré que Bouzigues avait coupé durant l'hiver plusieurs fois des troncs secs de chêne dans le bois de Lannemont avec une hache et qu'il transportait le bois dans des corbeilles et des paniers ou avec un tombereau.

MASSEUBE La même liasse de documents nous fait découvrir une affaire de vol de fruits et légumes dans un jardin de Masseube en 1758. Les faits sont les suivants : le 23 août 1758, le sieur Jean Dallas, maître chirurgien habitant de la ville de Masseube se plaint aux consuls de ladite ville de vols faits dans son jardin. Il déclare posséder un jardin au midi des murs. Il le cultive depuis environ deux ans et plusieurs fois par an il a eu le désagrément de voir disparaître les productions de cette terre qui faisaient son plaisir. On lui a tantôt volé de nuit les fruits ou les légumes, tantôt gâté la porte, tantôt arraché les choux et enfin coupé et arraché les arbres fruitiers ou emporté les haies qui faisaient la fermeture. Il a enfin découvert que la nuit du 21 au 22 août 1758, le nommé François Salles brassier habitant de Masseube, engagé par son naturel et par une personne aussi mal intentionnée que lui, entreprit d'aller voler les fruits qui étaient dans le jardin, mais encore d'aller couper avec une serpe ou un couteau un pêcher couvert de beaucoup de fruits et d'aller le porter dans cet état dans le lieu où était cette personne.

Les dépositions des témoins confirment tout cela. En effet, François Lagrange, âgé de 21 ans, maître tailleur habitant de Masseube, déclare avoir entendu dire que l'on enlevait les fruits du jardin de Dallas et qu'on lui arrachait la haie. Ce témoin nous dit que durant la nuit du 21 au 22 août il alla se promener dans la ville en compagnie de François Salles, accusé, et de Jacques Martet, garçon perruquier. Ils allèrent ensemble au sol où l'on dépiquait les fruits décimaux de la ville. Ils y trouvèrent Françoise Barbouteu, Monique Cassagnabère, Jeanne Cassagnabère et trois autres filles ou femmes qui broyaient du lin. Monique Cassagnabère, âgée de 22 ans, brassière habitante de la présente ville, déclare qu'elle était entre onze heures et minuit en train de broyer du lin pour monsieur le curé de Masseube sur le sol où l'on dépique les fruits décimaux, à côté du jardin du sieur Dallas. Elle était en compagnie de Françoise Barbouteu, de Jeanne Lalubie et d'autres.

Elle vit arriver les hommes dont on a parlé ci dessus. Le-dit Salles s'entretint avec Françoise Barbouteu. Cette dernière dit à Salles d'aller chercher des pêches dans le jardin du sieur Dallas et de tout porter. Celui ci revint avec l'arbre coupé au pied ce qui rendit furieuse Françoise Barbouteu qui lui déclara qu'elle lui avait demandé de porter tous les fruits mais pas l'arbre. Tout le monde fut indigné par ce geste ; Salles alla cacher l'arbre pour qu'on ne le trouve pas.

Guillaume Nassans, avocat au parlement et consul de la ville de Masseube, décrète en l'absence du juge général d'Astarac, que François Salles soit décrété de prise de corps et conduit en prison. Quant à Françoise Barbouteu, il l'assigne à comparaître dans les trois jours pour répondre de ses actes.

La liasse de documents cotée 6 B 81 faisant état des affaires traitées par la justice de Masseube nous conduit au cœur des mésententes familiales qui pouvaient exister dans notre ancienne Gascogne et qui amenaient comme aujourd'hui des pillages de maisons : le détail de l'affaire que nous allons présenter présente un remarquable tableau de mœurs ; lisons donc les pièces de procédure.

Le 10 janvier 1771, Christophe Saint Arroman, boucher habitant de Sémésies, saisit la justice de Masseube en raison d'un cambriolage dont il a été victime. Il déclare que Jean Saint Arroman, son père, était décédé trois ans auparavant, laissant six enfants. Le plaignant avait été institué héritier général et universel par le testament de son père. Le suppliant était dans ce temps là au lieu de Simorre où il tenait les boucheries dont il était le fermier. Le bail qui lui avait été fait ne lui permit pas de s'absenter et certains personnages , profitant de l'absence de cet héritier, ont entièrement pillé la maison. Il y avait en effet dans cette maison de l'or et de l'argent en quantité très honnête. Il y avait dans un coffre beaucoup de cédules privées et des actes d'obligations : il fut enfoncé et tout ce qu'il contenait

fut emporté. Jean Saint Arroman avait deux maisons: une ancienne et une neuve. Dans celle ci, il y avait neuf douzaines de serviettes en trois pièces, trois couettes, trois pièces de toile de lin d'environ 20 cannes chacune. Il y avait encore dans les deux maisons, quatre douzaines de linceuls(draps) et il ne s'y en est trouvé que six paires. Il y avait une grande quantité de planches de toute espèce et des pièces de bois de chêne pour le travail de charpente et de menuiserie. Il y avait aussi beaucoup de grain et surtout beaucoup de blé, deux houes, une bêche à deux pointes, une belle hache et des ferrures pour un char ainsi que deux couettes et deux coussins .

Le plaignant avait un domestique qui allait quelquefois coucher à Sémésies dans l'une ou l'autre de ces maisons. Il y avait laissé un peu d'argent : on lui vola 40 livres une fois et 8 livres une autre fois. Presque tous ces effets , tout cet or, cet argent et ces meubles, hardes et linges ont été enlevés sans que le suppliant ait pu découvrir les auteurs de ces enlèvements. Il ressort de l'enquête auprès de plusieurs témoins que ces vols importants ont été commis par une sœur de Cristophe Saint Arroman ainsi que par sa mère. Il s'agit donc d'une histoire de mésentente familiale

Famille DUPUY

De Lannepax à Buenos-Aires et Santiago du Chili

par Christian Sussmilch

Lannepax



Place de l'Armagnac

Origine de la Famille DUPUY

La famille DUPUY est présente à Lannepax depuis le 18^{eme} siècle .

Une succession d'artisans se succèdent au cours des siècles avec une spécialisation dans la Tonnellerie.

Les producteurs et négociants d'Armagnac sont nombreux dans la région. On peut déguster les bas-armagnac DELORD, Marie DUFFAU... dont les chais se visitent encore aujourd'hui.

Suite au mariage de Pierre Dupuy en 1846 des changements vont survenir dans la famille notamment avec l'ainé (Anthyme) Dominique Vincent. Puis sa sœur Marie Julie qui épousera un Conche de Condom.

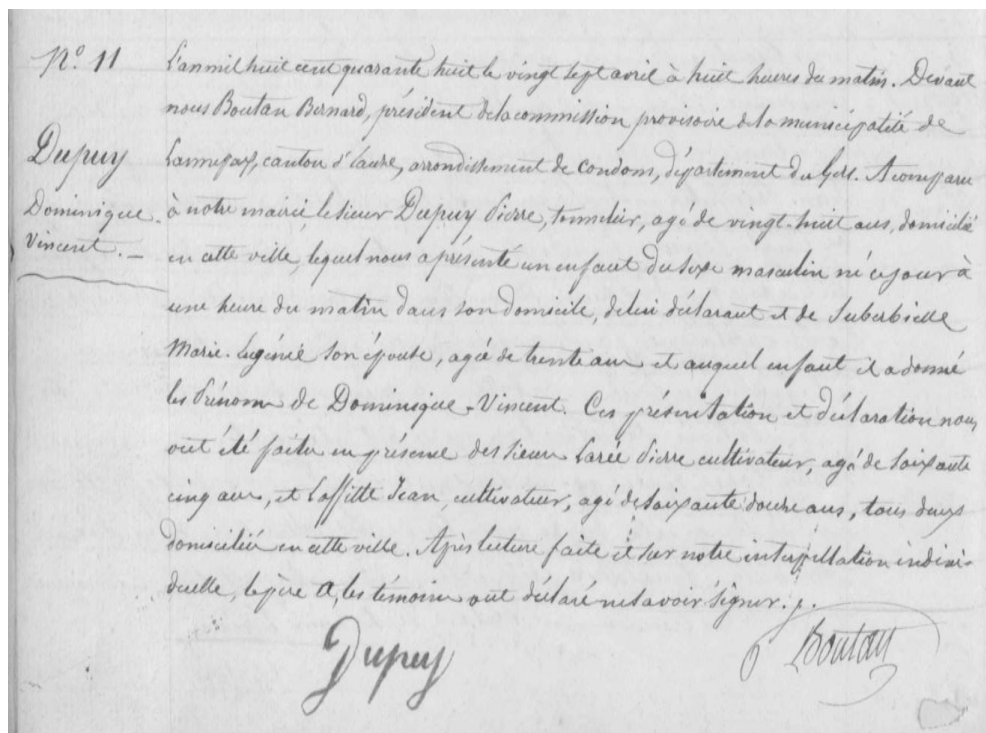
Acte de mariage du 23 septembre 1846 à Lannepax

N.° 11.
 L'an mil huit cent quarante six, le vingt trois septembre à neuf heures du soir
 Devant nous Cournot Philippe adjoint à la mairie, délégué par m. le
 maire absent, aux fonctions d'officier del'ét civil de la commune de
 Lannepax, Canton d'Auch, arrondissement de Condom, département de
 Gers. Ont comparu publiquement notre maire. D'une part: le
 ieur Dupuy Pierre, fermier, domicilié à Gaston, commune
 où il a été le vingt un décembre mil huit cent vingt, majeur, célib-
 ataire d'après Dupuy Jean, délégué le trente un mai mil huit cent
 vingt sept, ainsi qu'il résulte des actes de naissance et de
 décès de notre mairie. D'autre part: Demoiselle Suberbielle Marie
 Eugénie, sans profession, domiciliée en cette ville où elle a été le
 vingt huit avril mil huit cent dix huit, majeure, fille légitime de
 m. Suberbielle Dominique, instituteur, né prêtre et contractant au
 mariage, et de Mme Rolland Marie, déléguée le sept mai mil huit
 cent vingt neuf, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance et de
 décès de notre mairie. Lesquels nous ont requis de procéder à la
 célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication
 ont eu lieu à notre mairie, suivant loi, deux dimanche
 consécutifs treize et vingt septembre courant, sans qu'il ait
 été fait ni signifié aucune opposition au dit mariage.
 Nous ont donc dressé l'acte requis et d'après leur avoir
 donné lecture de l'acte, les parties, les mentionnés et du titre
 V chapitre VI du code civil, intitulé de Dits Droits, et des
 Décrets respectifs du 19 mai nous avons demandé
 aux dits Dupuy Pierre et Suberbielle Marie Eugénie, s'ils
 voulaient reprendre pour mari et pour femme. Chacun
 d'eux nous ayant répondu séparément et affirmativement nous
 nous avons déclaré et déclaré au nom de la loi que, Dupuy
 Pierre et Suberbielle Marie Eugénie sont unis par le
 mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de
 m. m. Dupuy Bernard fermier, villaier, âgé de vingt cinq
 ans, Lamet Louis tuteur, âgé de vingt quatre ans, Lafrère
 Jean tuteur, âgé de huit ans, et trois témoins domiciliés en cette
 ville: Daube Louis, greffier, âgé de cinquante un ans, domicilié à
 Bagneres, son beau parent des époux, les quel ont signé avec
 nous et l'époux et l'épouse, et après lecture, de tout après
 lecture faite. Dupuy Pierre Suberbielle Marie Eugénie
 Lamet Louis Daube Louis Lafrère Jean
 Cournot Philippe

Dominique (Anthyme) Vincent DUPUY

Généalogie

Le 27 avril 1848 naissait à Lannepax Dominique Vincent DUPUY, fils de Pierre DUPUY, tonnelier, et de Marie Eugénie SUBERBIELLE.



Une fille, Marie-Julie, devait suivre le 30 décembre 1850. Elle se mariera plus tard avec François Conche d'où une parentèle avec Pierre LUCIE évoqué dans le N°120.

Vic Fezensac Place Saint Avit



Vic-Fezensac

Dominique (*auquel on ajoute le prénom d'Anthyme dans le recensement de 1851 à Lannepax, prénom qu'il mettra en avant sa vie durant*) et Julia vivent leur enfance entre Lannepax et Vic-Fezensac. Leur tante Olympe SUBERBIELLE, sœur de leur mère, s'était mariée en 1850 avec Louis MOTHE, Tailleur d'habits, qui tenait commerce à Vic-Fezensac, 7 rue de la République.



Boutique, 2ème en partant de la gauche., au début de la rue de la République, devenue aujourd'hui celle d'un Tapissier

Les enfants ont été ainsi élevé dans un milieu d'artisans et commerçants ce qui contribua à leur orientation ultérieure. Dominique commença à partir de 1861 un apprentissage chez son oncle Louis MOTHE, 7 rue de la République à proximité de la Place Julie Saint Avit.

En 1876 Dominique Vincent se marie à Auch avec Anaïs DAZET. Cette union sera déterminante pour l'avenir du couple.

N° 10
 D'après
 Dominique Picaud
 Picaud avait
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100
 101
 102
 103
 104
 105
 106
 107
 108
 109
 110
 111
 112
 113
 114
 115
 116
 117
 118
 119
 120
 121
 122
 123
 124
 125
 126
 127
 128
 129
 130
 131
 132
 133
 134
 135
 136
 137
 138
 139
 140
 141
 142
 143
 144
 145
 146
 147
 148
 149
 150
 151
 152
 153
 154
 155
 156
 157
 158
 159
 160
 161
 162
 163
 164
 165
 166
 167
 168
 169
 170
 171
 172
 173
 174
 175
 176
 177
 178
 179
 180
 181
 182
 183
 184
 185
 186
 187
 188
 189
 190
 191
 192
 193
 194
 195
 196
 197
 198
 199
 200
 201
 202
 203
 204
 205
 206
 207
 208
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521

La Famille DAZET

On est là aussi en présence d'une famille d'artisans tous indiqués comme Tailleurs d'habits et établis à l'origine à Aux-Aussat.

Cette bourgade se signala au cours du 19ème siècle comme étant une terre d'immigration vers l'Amérique. A ce sujet ,voir les publications de Guy de Monsebernard dans les bulletins et ouvrages de la Généalogie Gasconne Gersoise.

Il cite notamment le départ en 1854 des frères DAZET (Bernard et Jean) originaires d'Aux, mais établis rue Desirat à Auch, pour Buenos Aires.

Jean, le frère cadet, Tailleur d'habits, s'était marié à Auch le 27 janvier 1852 avec Anne CAUMONT, giletière. Anaïs, leur fille née en 1853, alors âgée de 2 ans partit avec ses parents et l'oncle Bernard. Un autre frère Théodore, lui aussi tailleur d'habits, restait à Auch pour continuer de tenir la boutique.

Bernard revint à Auch pour se marier en 1857 et reprit son activité avec son frère Théodore qui devait décéder en 1870.

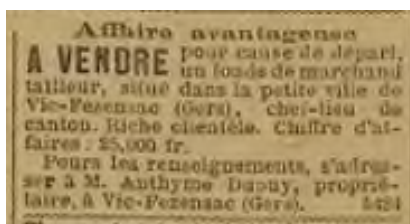
Ainsi Jean DAZET fit prospérer son commerce pendant 17 années à Buenos aires jusqu'à sa mort en 1971, il avait 53 ans. La famille ne perdait cependant pas le contact avec la famille auscitaine.

Au moment de son mariage en 1876, Anaïs est indiquée comme habitant Auch et sa mère étant restée à Buenos-Aires pour continuer à faire prospérer ses affaires.

La migration

En 1876 Dominique Vincent est indiqué comme habitant Vic-Fezensac rue d'Auch section A.

En 1881 le recensement de Vic-Fezensac indique qu'il vit avec son épouse et sa fille Héloïse chez son oncle Louis MOTHE. Il travaillera donc avec son oncle Louis Mothe jusqu'en 1886. Par la suite Louis MOTHE continuera d'exercer avec une tailleur, Marie COUZINET.



Le registre des migrations (4 M 99 aux AD 32) indique le 8 mars 1886 son départ pour Buenos Aires avec son épouse Anaïs DAZET et sa fille Héloïse, née en 1878 à Vic- Fezensac.

1886									
1	27 avril	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
2	28 30	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
3	1er mai	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
4	1er mai	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
5	16 mai	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
6	4	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
7	2 juin	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
8	4	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
9	9 16	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		
10	21 24	Darcelonnettes au vigneron	Darcelonnettes au vigneron	17 ans	Refusé	Refusé	Pris en		

Les registres d'immigration Argentin donnent des précisions sur le départ de Bordeaux avec l'indication du bateau en l'occurrence « Le Congo » et l'arrivée à Buenos-Aires le 29/05/1886.

Mostrar 10 registros

Filtrar resultados:

Apellido *	Nombre	Edad	Estado Civil	Nacionalidad	Lugar de Nacimiento	Profesión	Fecha de Arribo	Barco	Puerto
DUPUY	ANNAIS	30	C	FRANCAESA	DESCONOCIDO	SIN PROFESION	1886/05/29	CONGO	BURDEOS
DUPUY	HELOISE	7	S	FRANCAESA	DESCONOCIDO	DESCONOCIDA	1886/05/29	CONGO	BURDEOS
DUPUY	DOMINIQUE	39	C	FRANCAESA	DESCONOCIDO	COMERCIO	1886/05/29	CONGO	BURDEOS

Le Congo

<http://www.messageries-maritimes.org/congo.htm>



Lancé le 17 mars 1878 aux chantiers de la Ciotat, ce paquebot d'une longueur de 125m et 2910 tonnes pouvait transporter un nombre conséquent de passagers: 96 en première classe, 84 en seconde classe, 228 émigrants en cabine et 1200 en entrepont. Affecté à la ligne d'Amérique du Sud avec un premier départ de Bordeaux le 20 novembre 1878.

En août 1888, il transporte à l'occasion de leur voyage de retour l'empereur Dom Pedro du Brésil et la famille impériale, pour qui avaient été réservées toutes les première classe.

Bénéficiant de l'apport des affaires faites par son défunt beau-père , Jean DAZET, l'ascension économique et sociale de Anthime Dominique Vincent est rapide.

À Buenos-Aires



Héloïse DUPUY

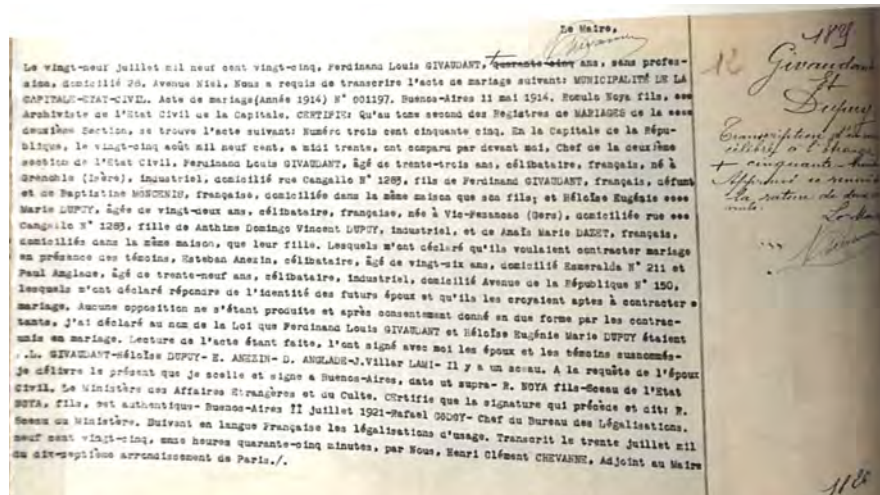


Anaïs DAZET-DUPUY

Dans le recensement de Buenos-Aires de 1895 Dominique (Domingo) DUPUY est indiqué comme commerçant Seccion 4, Subdivision 27, Ciudad de Buenos-Aires.

Le mariage DUPUY/ GIVAUDANT de 1900

Le 25 Août 1900 Héloïse DUPUY épouse Ferdinand Louis GIVAUDANT.



Tous les deux habitent le même immeuble à Buenos Aires au N°1283 rue Cangallo.

Le futur marié et son beau-père, Anthyme Dominique DUPUY, sont qualifiés d'industriels dans l'acte.

Cet acte témoigne de l'ascension sociale de la famille dans l'Argentine de l'époque.



Ferdinand Louis GIVAUDANT



Héloïse DUPUY

Le couple aura deux enfants : Marcel en 1903 et André Robert Louis en 1908.



Marcel à gauche et André-Robert-Louis à droite



Héloïse2LOÏSE

La réunion des familles DUPUY, GIVAUDANT, DAZET facilita la croissance des affaires.

Ferdinand Louis GIVAUDANT se spécialisait dans le commerce et l'importation comme il est indiqué dans le Commercial Directory dès 1892. C'est donc lui qui prendra le relais de son beau-père.

Anthyme Dominique DUPUY se retira à Paris avec son épouse Anaïs dans les années 1910. Il mourut, 42 avenue Wagram, le 16 avril 1914. Son épouse fit édifier un caveau au cimetière du Père Lachaise.

Anaïs décéda 1er janvier 1929 , 28 avenue Niel à Paris, où elle résidait alors avec sa fille Héloïse et son gendre et les enfants Marcel et André Robert Louis.

Ferdinand Louis GIVAUDANT continuait de s'occuper de ses affaires en Argentine puis au Chili. Il devait passer progressivement la main de ses activités à ses fils et principalement à André Robert Louis.



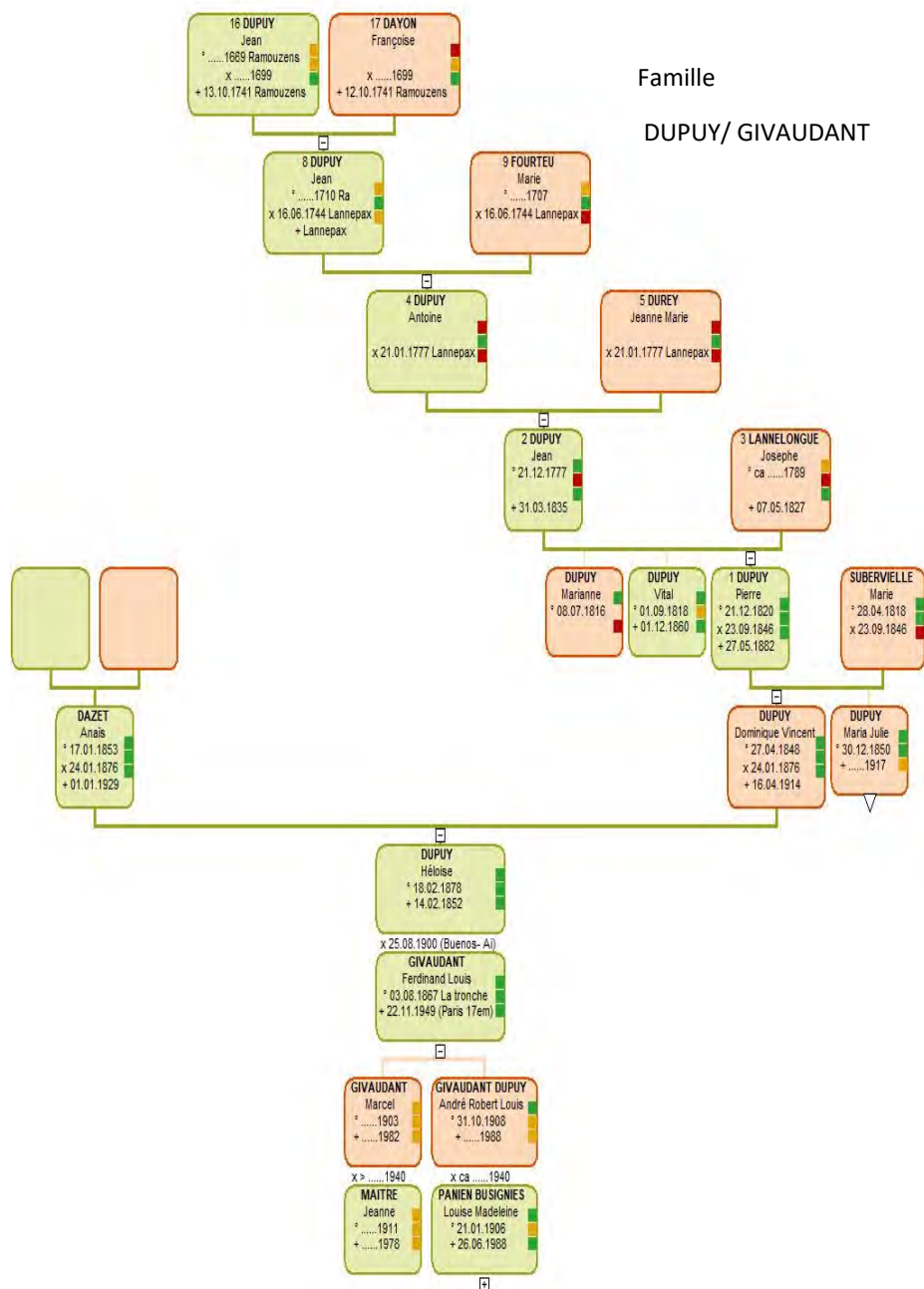
Dans les années 1930 André Robert Louis et Marcel Anthyme sont au Chili où il s'occupent d'une chocolaterie.

Marcel, diplômé d'architecture de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-arts de Paris, épousa, à Santiago, en 1932 Mme ROSSEL-BULLONI. Il épousa en seconde noce Jeanne MAITRE, mourut à Paris en 1982, et repose avec sa seconde épouse au cimetière du Père Lachaise.

C'est lors de son séjour à Quisco au Chili, près de son fils Marcel, que mourut Héloïse, âgée de 74 ans, le 14 septembre 1952. Son corps fût rapatrié en France et inhumé au Père Lachaise.

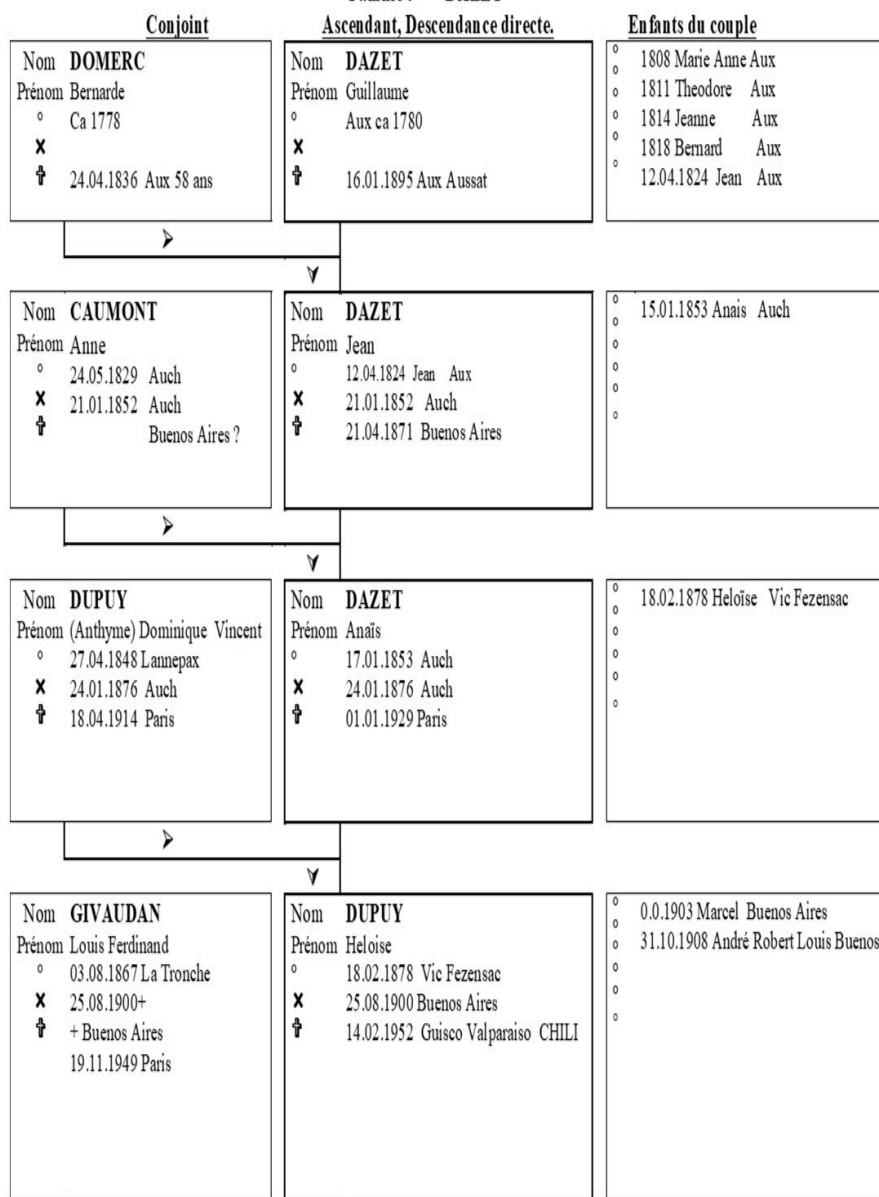
Le caveau d'Anthyme DUPUY au cimetière du Père Lachaise à Paris.



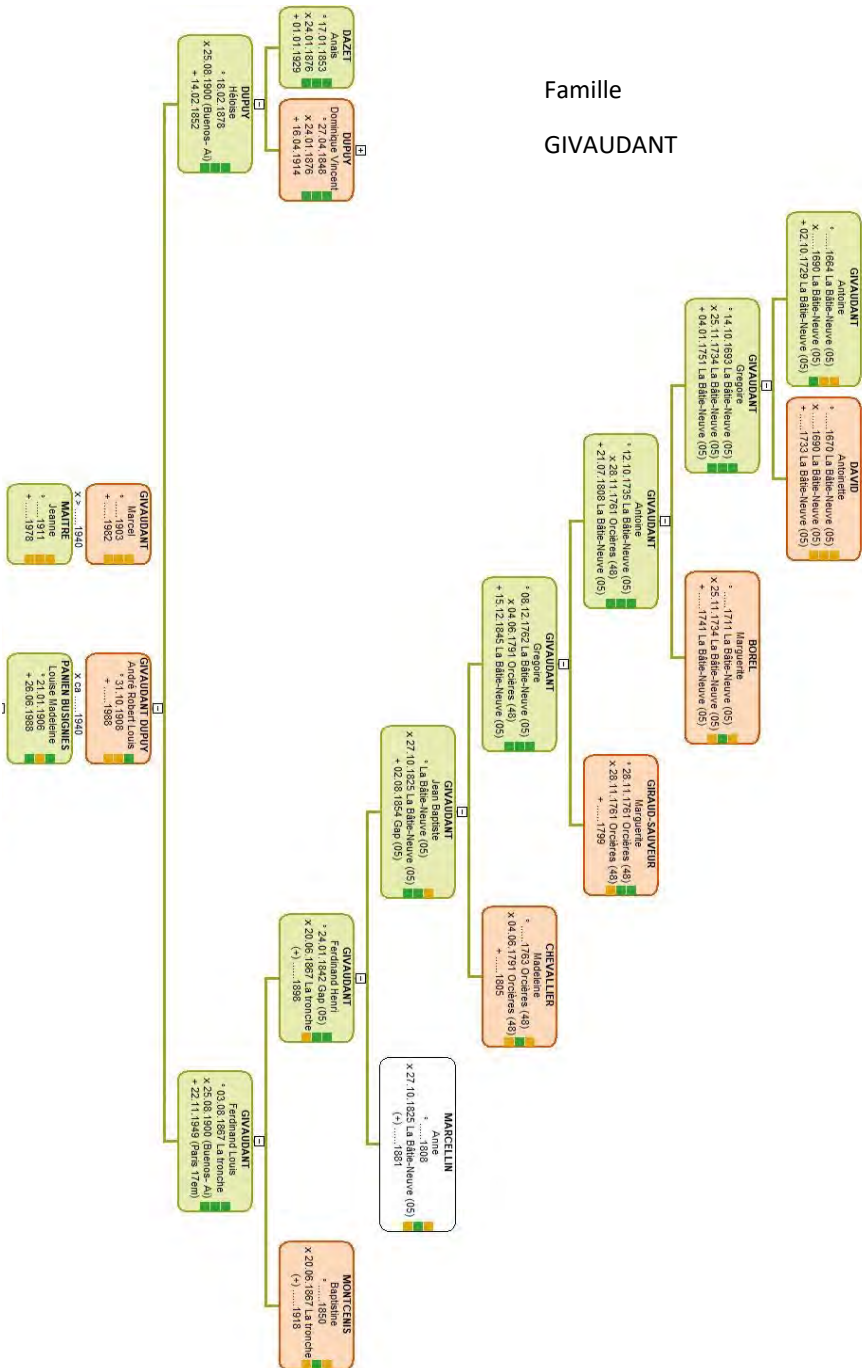


ARBRE AGNATIQUE

Famille : DAZET



Famille
GIVAUDANT



DESSINE MOI UN ARBRE



Si notre campagne de publication d'arbres généalogiques se poursuit ainsi depuis une vingtaine d'années - elle avait commencée avec le N°19- c'est qu'elle est porteuse d'échange et de découvertes prometteuses pour nos adhérents.

Combien de membres du GGG se sont retrouvés en se trouvant des parentés certes souvent éloignées mais combien enrichissantes pour leur propre généalogie.

Dans cet esprit nous avons mis en ligne sur notre site internet, et cela depuis longtemps, l'ensemble des arbres agnatiques ou cognatiques publiés à ce jour.

Voir rubrique Adhérents : Arbres des adhérents

Nous continuons toujours une double publication à la fois numérique - accessible à nos seuls Adhérents sur le site - et nous poursuivons la diffusion imprimée.

On est en présence là d'un outil de synthèse, souvent négligé par les chercheurs, et qui fait pourtant gagner un temps précieux dans la connaissance des familles de la Gascogne gersoise. Pourquoi refaire ce qui a déjà été fait ?

Par ailleurs l'archivage de ces travaux à la BNF assure à la fois leur pérennisation et la possibilité de consultation.

Pourquoi ne pas faire pousser nos arbres? En continuant d'assurer un lien entre le passé le présent et l'avenir. Nous ne pouvons donc que vous inviter à suivre les traces de vos prédécesseurs en publiant arbres agnatiques ou cognatiques qui sont bien la synthèse de vos travaux à un moment donné.

Les modèles d'arbres sont toujours téléchargeables sur notre site : <http://genealogic32.net/>(Menu principal rubrique Téléchargements)

Christian SUSSMILCH



PUBLICATIONS

2023 s'inscrit dans la continuité de nos publications et communications .



DVD Rom 2022

Par Yves TALFER

Edition	Paroisses/Communes	Naissances	Mariages	Décès	Total des actes
2021	349	385 520	146 923	272 153	804 596
2022	352	394 095	148 710	279 478	822 283
Différence	3	8 575	1 787	7 325	17 687

La grande majorité des bénévoles oeuvrent dans le cadre de VISAGe dont la base de données s'enrichit d'environ 50 000 actes chaque année.

Celle du PNDS contient désormais 822 283 actes, et 352 paroisses ou communes dont 272 communes actuelles, soit 58% des 466 que compte le département du Gers, et aucun des 17 nouveaux cantons Gersois n'est oublié.

Les transcriptions et numérisations des paroisses suivantes figurent désormais dans l'édition 2023 du PNDP.

Cotes des registres	Paroisses / Communes	Actes
5 E 48bis	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1677-1737
E 1747	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1727-1766
E 1748	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1767-1791
E Sup 612	Auradé	BMS 1649-1673
E Sup 613	Auradé	BMS 1674-1728
E Sup 614	Auradé	BMS 1729-1736
E 1740	Auradé	BMS 1737-1752
E 1741	Auradé	BMS 1753-1770
E 1742	Auradé	BMS 1771-1791
5 E 382	Maignaut (Maignaut-Tauzia)	BMS 1737-1789
E Sup 617	Endoufielle	BMS 1631-1667
E Sup 618	Endoufielle	BMS 1659-1662
E Sup 619	Endoufielle	BMS 1668-1699
E 1797	Endoufielle	BMS 1737-1755
E 1798	Endoufielle	BMS 1756-1773
E 1799	Endoufielle	BMS 1774-1791



Fourcès, Pont d'entrée et Tour de l'Horloge



Jean Noël Lafargue

DVD GGG 2023

DEPOUILLEMENT au 31.12.2022



Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33 230 COUTRAS

BON DE SOUSCRIPTION

(à renvoyer accompagné du paiement par courriel ou par la poste
à Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33 230 COUTRAS

GGG Dépouillement au 31.12.2022 sera disponible pour les adhérents en souscription
à 25€ jusqu'au 31.03.2023 - 30€ après.

Le DVD sera disponible fin Mars 2023.

Pour les adhérents ayant souscrit à une version antérieure le prix sera de 20€.

Adhérent N° :

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

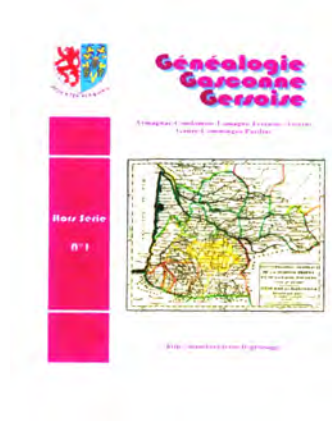
Code Postal.....VILLE.....

Tél Emel.....

CommandeExemplaire(s) du DVD ROM Dépouillement 2022

A..... le.....
Signature :

Hors-série N°1



Il est le fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs et revêt un double aspect:

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet de la première partie est la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en Gascogne à partir d'exemples et d'illustrations pratiques. Il fait référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.
- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué. C'est un ouvrage toujours d'actualité pour les nouveaux adhérents qui veulent mieux connaître les ressources du GGG.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°2:

Beucaire au 19^{ème} siècle



Comme tous les villages de notre région, Beaucaire a bénéficié tout au long du XIX^e siècle d'une évolution qui a transformé son aspect et bouleversé l'esprit de ses habitants.

La lecture des registres des délibérations du Conseil Municipal, la consultation des archives diocésaines et de la série M des Archives Départementales du Gers, permet de découvrir un village en pleine mutation. On achète un presbytère que l'on reconstruit par la suite, on construit une maison d'école et une mairie, on rebâtit l'église, on perce une nouvelle avenue, on agrandit la place publique, on éloigne le cimetière du centre du village, la commune de Pardeilhan est rattachée à celle de Beaucaire et l'on établit des foires. Le commerce est prospère et la population s'enrichit peu à peu. Beaucoup de maisons neuves sont construites entre 1850 et 1885, comme en témoigne la matrice cadastrale.

L'ouvrage de Jean Jacques DUTAUT-BOUE est maintenant de nouveau disponible.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°1

Les VERNEJOUL du Moyen-Âge à nos jours



Il est le fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs et revêt un double aspect:

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet de la première partie est la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en Gascogne à partir d'exemples et d'illustrations pratiques. Il fait référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.
- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué. C'est un ouvrage toujours d'actualité pour les nouveaux adhérents qui veulent mieux connaître les ressources du GGG.

[Version imprimée](#)

1090-2001 ! Neuf siècles que le nom de Vernejoul s'il-

Hors-série N°4 :

20 ans de bulletins



Le Hors-Série N°4 « 20 ans de bulletins » est disponible sous forme numérique (support CD uniquement). La vie de la Généalogie Gasconne Gersoise est ponctuée depuis 1991 par la parution trimestrielle du bulletin.

Au 1er trimestre 2012, 78 bulletins ont été publiés. Mettre à la disposition de nos adhérents sous forme numérique ce fonds éditorial est l'un des objectifs poursuivis par notre association.

Pour ce travail de numérisation nous avons volontairement supprimé certaines pages maintenant obsolètes (liste des adhérents, état du dépouillement...) ou publiées par ailleurs comme les Questions/Réponses.

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution.

Version numérique

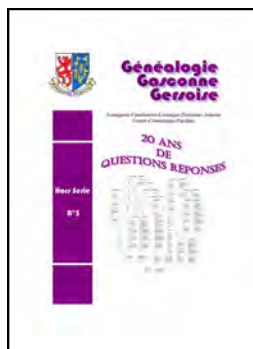
Hors-série N°5 :

20 ans de Questions Réponses

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution. Depuis maintenant plus de 25 ans , le service recherche, d'abord animé par Jean Claude BRETTE, et maintenant par Mle FRANZIN ET Mr BAQUÉ répond aux questions posées par les adhérents.

De 1991 à 2012, plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes ces questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65%.

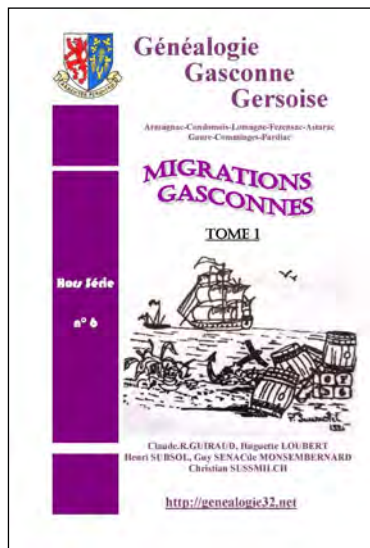
Pour l'exploitation de cette publication-uniquement disponible sur CD-ROM-Il vous faut disposer d'Acrobat Reader X (*disponible gratuitement en téléchargement sur le site <http://www.adobe.com.fr>*). Une fois le programme lancé, cliquer sur « Edition »(barre du haut) puis « Rechercher ». La simple indication du patronyme dans la case « Rechercher » renvoie au nom de famille convoité dans la mesure où ce nom est présent dans la base.



Version numérique

Hors-série N°6 : Migrations Gasconnes

Tome 1



SOMMAIRE	
<i>Autour de l'émigration Gersoise en Amérique</i> ...	7
<i>L'odyssée de Pierre Loubère</i> ...	14
<i>Émigration gersoise en Amérique au XIX^{ème} siècle</i> ...	32
<i>De St Michel à St Michel la vie agitée d'Antoine Théroux ..</i>	43
<i>Les Gaston de Mauvezin</i> ...	61
<i>Les migrations gasconnes : Le Québec et la place royale</i>	65
<i>Aux-Aussat et Lannefrancon</i> ...	74
<i>Regards sur la généalogie Québécoise</i> ...	80
<i>Une lettre de Frontenac : gouverneur du Canada</i> ...	87
<i>L'émigration des Barcelonnètes</i> ...	97
<i>Les orgues CASAVANT</i> ...	100
<i>54 pionniers Gascons au Québec</i> ...	105
<i>Passagers pour les Isles au départ de Bordeaux 1717-1787.</i>	111
<i>Gascons aux Antilles au XVIII^{ème} siècle</i> ...	114
<i>Émigration protestante du Fezensaguet au XVII^{ème} siècle</i>	116
<i>Programmes de recherche</i> ...	119

Cet ouvrage fait le point des études menées sur les différentes migrations qu'a connues la Gascogne en général et le Gers en particulier depuis le 17^{ème} siècle. Certaines études sont d'ordre général et d'autres plus centrées sur les migrants et leur histoire personnelle. Nous avons décidé de publier un premier Tome plus axé sur les questions générales des migrations des Gascons. Ainsi un deuxième Tome portera sur les parcours individuels ou collectifs des différents acteurs et établira et renverra à une base de données numérique facilitant la recherche.

[Version imprimée](#)

**Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes**

Tome 2

 Généalogie Gasconne Gersoise Armagnac-Candamois-Lomagne-Ferussac-Astors Gaure-Cunmings-Pardiac MIGRATIONS GASCONNES TOME 2 Migrants Gascons Hors Série Christian SUSSMILCH http://genealogie32.net	SOMMAIRE <table> <tr> <td>I Destins collectifs</td> <td>p. 7</td> </tr> <tr> <td>Les migrants gascons</td> <td>p. 9</td> </tr> <tr> <td>Extrait du Livre de Compte de Jean LAPLACE</td> <td>p. 11</td> </tr> <tr> <td>Lotois dans les Isles d'Amérique</td> <td>p. 13</td> </tr> <tr> <td>Gascons à l'île Bourbon</td> <td>p. 23</td> </tr> <tr> <td>Liste des pionniers Canadiens venus du Gers</td> <td>p. 33</td> </tr> <tr> <td>Soldats Gascons de Montcalm</td> <td>p. 43</td> </tr> <tr> <td>II Destins individuels</td> <td>p. 51</td> </tr> <tr> <td>LAGOURGUE à l'île Bourbon et migrants Gersois</td> <td>p. 53</td> </tr> <tr> <td>DUPATY</td> <td>p. 67</td> </tr> <tr> <td>MONBETON- BOURQUILLAN</td> <td>p. 87</td> </tr> <tr> <td>CAZENOVE</td> <td>p. 103</td> </tr> <tr> <td>DUTREY- DELUC un gascon au Chili</td> <td>p. 115</td> </tr> <tr> <td>Baptême d'un indien à Montégut- Bourjac</td> <td>p. 116</td> </tr> <tr> <td>GENDRE</td> <td>p. 117</td> </tr> <tr> <td>SAINT ARROMAN</td> <td>p. 119</td> </tr> <tr> <td>LABATUT seigneur de l'île de la Tortue</td> <td>p. 125</td> </tr> <tr> <td>LABORDE à Madagascar</td> <td>p. 129</td> </tr> <tr> <td>DASTÉ un général gascon en Equateur</td> <td>p. 134</td> </tr> <tr> <td>TACHÉ au Canada</td> <td>p. 137</td> </tr> <tr> <td>LAMOTHE- CADILLAC</td> <td>p. 145</td> </tr> <tr> <td>FAGET de Berdoux à la Nouvelle Orléans</td> <td>p. 151</td> </tr> <tr> <td>GASTON</td> <td>p. 173</td> </tr> <tr> <td>Alexandre de COPPIN de LAGARDE</td> <td>p. 179</td> </tr> <tr> <td>Autres Gersois Migrateurs</td> <td>p. 186</td> </tr> <tr> <td>Dictionnaire Biographique de Louisiane</td> <td>p. 187</td> </tr> </table>	I Destins collectifs	p. 7	Les migrants gascons	p. 9	Extrait du Livre de Compte de Jean LAPLACE	p. 11	Lotois dans les Isles d'Amérique	p. 13	Gascons à l'île Bourbon	p. 23	Liste des pionniers Canadiens venus du Gers	p. 33	Soldats Gascons de Montcalm	p. 43	II Destins individuels	p. 51	LAGOURGUE à l'île Bourbon et migrants Gersois	p. 53	DUPATY	p. 67	MONBETON- BOURQUILLAN	p. 87	CAZENOVE	p. 103	DUTREY- DELUC un gascon au Chili	p. 115	Baptême d'un indien à Montégut- Bourjac	p. 116	GENDRE	p. 117	SAINT ARROMAN	p. 119	LABATUT seigneur de l'île de la Tortue	p. 125	LABORDE à Madagascar	p. 129	DASTÉ un général gascon en Equateur	p. 134	TACHÉ au Canada	p. 137	LAMOTHE- CADILLAC	p. 145	FAGET de Berdoux à la Nouvelle Orléans	p. 151	GASTON	p. 173	Alexandre de COPPIN de LAGARDE	p. 179	Autres Gersois Migrateurs	p. 186	Dictionnaire Biographique de Louisiane	p. 187
I Destins collectifs	p. 7																																																				
Les migrants gascons	p. 9																																																				
Extrait du Livre de Compte de Jean LAPLACE	p. 11																																																				
Lotois dans les Isles d'Amérique	p. 13																																																				
Gascons à l'île Bourbon	p. 23																																																				
Liste des pionniers Canadiens venus du Gers	p. 33																																																				
Soldats Gascons de Montcalm	p. 43																																																				
II Destins individuels	p. 51																																																				
LAGOURGUE à l'île Bourbon et migrants Gersois	p. 53																																																				
DUPATY	p. 67																																																				
MONBETON- BOURQUILLAN	p. 87																																																				
CAZENOVE	p. 103																																																				
DUTREY- DELUC un gascon au Chili	p. 115																																																				
Baptême d'un indien à Montégut- Bourjac	p. 116																																																				
GENDRE	p. 117																																																				
SAINT ARROMAN	p. 119																																																				
LABATUT seigneur de l'île de la Tortue	p. 125																																																				
LABORDE à Madagascar	p. 129																																																				
DASTÉ un général gascon en Equateur	p. 134																																																				
TACHÉ au Canada	p. 137																																																				
LAMOTHE- CADILLAC	p. 145																																																				
FAGET de Berdoux à la Nouvelle Orléans	p. 151																																																				
GASTON	p. 173																																																				
Alexandre de COPPIN de LAGARDE	p. 179																																																				
Autres Gersois Migrateurs	p. 186																																																				
Dictionnaire Biographique de Louisiane	p. 187																																																				

Dans la continuité du Tome 1, ce deuxième ouvrage rend compte des investigations qui ont pu être faites concernant de nombreux gascons. Ce Tome 2 s'il donne un inventaire des gascons partis en Louisiane (p 187) donne de nombreuses informations sur les parcours individuels des familles LAGOURGUE, DUPATY, LABATUT, FAGET, TACHÉ, LABORDE... qui sont souvent surprenants. Bien sûr le présent volume est loin d'être exhaustif mais il peut constituer un bon levier pour de futures recherches puisqu'il renvoie aussi à de nombreux sites internet dispensateurs d'informations généalogiques.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°7 :
Jo sabi un conde
/ Je sais un conte



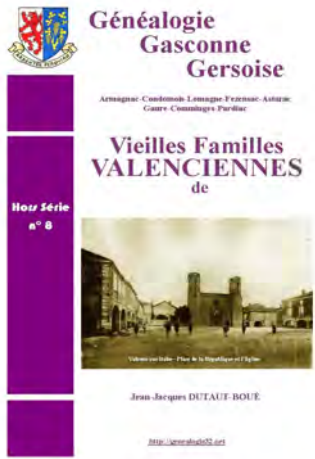
SOMMAIRE	
Contes et Légendes de Gascogne	P. 9
La flahuto	P. 15
Lo lop malau	P. 19
L'Estene habile	P. 21
Le loup perdu	P. 26
Johan lo Pigre	P. 29
La Guerre des Escargots	P. 35
Charivari à Lectoure	P. 45
La Messa de las Hautamas	P. 47
Lo Viatge deu Joanot	P. 49
La Leçon deu Joanet	P. 53
Aux cadets de Masseuba	P. 54
Lo vente deu Baptista	P. 59
Las Duas Luas	P. 60
Tres Grenadiers	P. 61
Los Enemics	P. 62
Nord et Mejorn	P. 63
Lo	P. 64
Las set Beras Damaiselas	P. 65
La Prima	P. 67
L'Estiou	P. 69
L'Aoutou	P. 71
L'Youer	P. 73
La cigalo A la Hourmié	P. 76
Carnaval es arribat	P. 78
Adiu praube Carnaval	P. 80
Biello Gléyso dé Boupillon	P. 82

Elie DUCASSE pendant des années a assuré la diffusion de textes gascons, souvent issus de BLADE, avec leur traduction. Nous mettons maintenant à disposition un ensemble de texte en bilingue ce qui permet de mieux appréhender l'âme Gasconne.

Avec la complicité de Jean Jacques DUTAUT-BOUE et de Mr FURCATTE nous vous proposons une version sonore de textes qui complètent cet ouvrage.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°8 : Vieilles Famille VALENCIENNES

 Généalogie Gasconne Gersoise Armagnac - Condomois - Lomagne - Fézensac - Asturie Comté - Comminges - Perche Vieilles Familles VALENCIENNES de Hors Série n° 8 Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ http://generalogie52.net	SOMMAIRE <table> <tr> <td>Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Juncet</td> <td style="text-align: right;">p. 11</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille</td> <td style="text-align: right;">p. 21</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille</td> <td style="text-align: right;">p. 27</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 4 LADOIX du Naut</td> <td style="text-align: right;">p. 35</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillel</td> <td style="text-align: right;">p. 43</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 6 LAUZIT à Gèbra</td> <td style="text-align: right;">p. 53</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 7 SOMMABERE à Puysegur</td> <td style="text-align: right;">p. 59</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS</td> <td style="text-align: right;">p. 67</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Guichon</td> <td style="text-align: right;">p. 81</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumil</td> <td style="text-align: right;">p. 89</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon</td> <td style="text-align: right;">p. 99</td> </tr> </table>	Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Juncet	p. 11	Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille	p. 21	Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	p. 27	Cahier N° 4 LADOIX du Naut	p. 35	Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillel	p. 43	Cahier N° 6 LAUZIT à Gèbra	p. 53	Cahier N° 7 SOMMABERE à Puysegur	p. 59	Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	p. 67	Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Guichon	p. 81	Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumil	p. 89	Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon	p. 99
Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Juncet	p. 11																						
Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille	p. 21																						
Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	p. 27																						
Cahier N° 4 LADOIX du Naut	p. 35																						
Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillel	p. 43																						
Cahier N° 6 LAUZIT à Gèbra	p. 53																						
Cahier N° 7 SOMMABERE à Puysegur	p. 59																						
Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	p. 67																						
Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Guichon	p. 81																						
Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumil	p. 89																						
Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon	p. 99																						

A travers les nombreux actes notariés compulsés et étudiés, Jean- Jacques DUTAUT-BOUÉ a su faire ressortir les us et coutumes d'un monde certes disparu mais qui nous interpelle encore. Il met en évidence la rigueur et le souci de la transmission qui apparaissent dans les actes de mariage notamment, moment où les partages et les arrangements commençaient. Les plus jeunes quittaient tôt la maison familiale, le droit d'aînesse subsistant, la mobilité était relative, souvent d'un canton ou d'un village à l'autre.

Comme l'auteur l'indique en conclusion : « Le Code civil de 1804 et la Révolution française n'ont rien changé à la structure sociale de notre canton. L'essentiel des comportements sociaux s'est pérennisé au XXème siècle ». Merci encore à Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ pour la présente contribution, et en rappelant le Hors Série N°2 *BEAUCAIRE au XIXème siècle* qu'il a consacré à son village.

[Version imprimée](#)

2022

Sommaire	
	
Généalogie Gasconne Gersoise	
Armagnac-Condomois-Lomagne-Fezensac- Astarac-Gaure-Comminges-Pardiac	
	
2022	
http://genealogie32.net	
<i>Le mot du Président</i>	P 5
<i>Assemblée Générale du 17 octobre 2021</i>	P 7
<i>Activité des sites du G.G.G. en 2020-2021</i>	P 18
<i>Etat actuel des dépouillements du PNDS</i>	P 22
<i>Violences et délinquances dans le Gers</i>	P 49
<i>Héraldique et Généalogie</i>	P 66
<i>Noces à Beaumontville</i>	P 73
<i>Gascons à CETTE</i>	P 75
<i>Dessine moi un arbre</i>	P 78
<i>Publications</i>	P 82+
<i>Maisons Rurales du Gers au XVIIIème</i>	P 97
<i>Transcription</i>	P 103
<i>L'écriture du XVI^{ème} au XVIII^{ème}</i>	P 105
<i>Juris-Prudence</i>	P 108
<i>Entraide</i>	P 110
<i>La Gascogne (Notes historiques) : Esplavis...</i>	P 113
<i>Blog Blogue</i>	P 125
<i>Quoi de neuf ?</i>	P 127
<i>Ce que vous devez savoir</i>	P 132

L'édition annuelle, millésime 2022, est maintenant disponible.

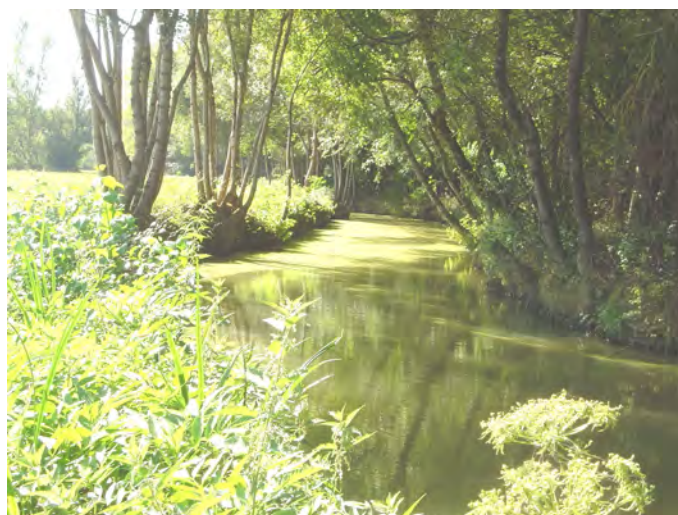
Les millésimes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 sont encore disponibles jusqu'à épuisement des stocks.

[Version imprimée](#)



Pour commander un ouvrage :

- accéder sur notre site à la rubrique
- et cliquer, en fin de rubrique, sur [commande](#)



Du côté de Vopillon sur l'Osse cliché CS

MAISONS RURALES DU GERS au XVIII^{ème} siècle.

Par Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Cette nouvelle rubrique est consacrée au patrimoine gersois du XVIII^{ème} siècle. Jean Jacques DUTAUT-BOUE nous invite à mieux connaître les caractéristiques de notre environnement et notamment des caractéristiques particulières des maisons gasconnes rurales.

Photo 2630: ce dessin provient d'un registre du XVIII^o dans lequel est consigné l'ensemble des possessions de la commanderie de La Cavalerie (commune actuelle de Castéra-Verduzan) conservé aux archives municipales de Lectoure. Ce document contient de nombreux plans où l'on voit des maisons dessinées. Ici, nous sommes en présence d'une bâtisse assez riche, plutôt bourgeoise, au toit à quatre pentes recouvrant une façade en rez de chaussée. Il n'y a pas d'étage. La façade a été conçue avec soin car nous voyons les ouvertures disposées symétriquement de chaque côté de la porte d'entrée. Ce lieu dit de l'Hoste est actuellement dans la commune de Larroque Saint-Sernin.

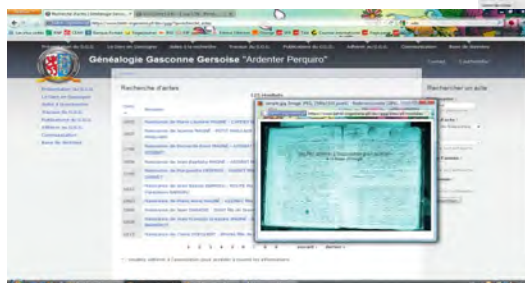
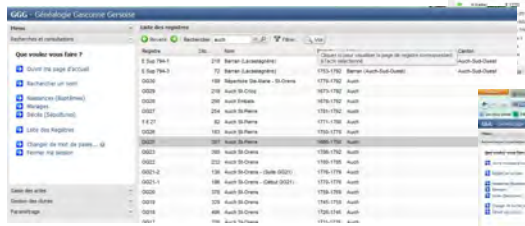
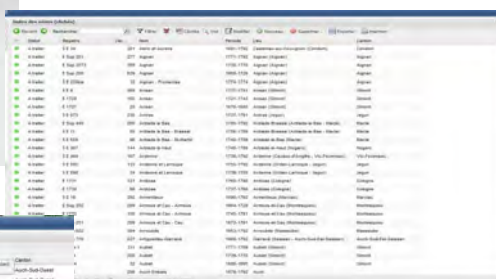
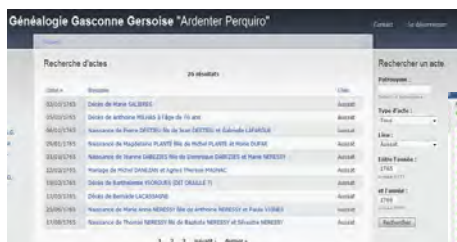






Le Site incontournable du GGGéiste :

<http://genealogie32.net/>





ENTRAIDE

Les adhérents disposent pour leur recherche de plusieurs sources.

- Le Hors série N°5 (*voir page 46*) permet de consulter 20 ans de questions-réponses formulées par les adhérents. Cette compilation publiée au format PDF est facilement exploitable et évite au chercheur de perdre du temps et capitalise sur un travail déjà accompli.
- L'édition du DVD ROM des dépouillements à jour au 31.12.2022 (*voir le bon de souscription p 41*).
- la publication des arbres agnatiques et cognatiques sur notre site et dans le bulletin
- l'utilisation des forums et des blogs sur notre site
- L'application **VISAGe** (*elle permet de faire les recherches directement dans les paroissiaux jusqu'en 1792 et par l'intermédiaire des tables décennales jusqu'en 1892 de retrouver la date exacte de l'acte recherché dont on peut demander une photo numérique par le biais du formulaire d'entraide*).

Dans la rubrique : **Adhérents du GGG - Service d'entraide**, vous trouverez un formulaire de demande de reproduction numérique d'actes pour la période postérieure à 1792.

Deux types d'actes sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de recherche.

Actes issus des registres paroissiaux ou d'Etat-Civil :

Par courriel une photo numérique de l'acte demandé vous sera transmise .Une seule recherche sera faite pour les personnes authentifiées sur le site mais non encore membres du G.G.G. Pour les adhérents et devant le succès de la formule les demandes sont limitées à 5 par mois et par adhérent. Afin de faciliter le fonctionnement du service seules seront traitées les demandes comportant la dat , le lieu, et la nature précise de l'acte

Actes issus des registres notariaux

Nous privilégions le traitement des demandes comportant le plus de précisions possibles (*actes, date, lieu, notaire...*).

Vous trouverez donc ci-après les questions posées par nos adhérents (*questions auxquelles une réponse n'a pas nécessairement encore été donnée*).

Par le biais du blog ou du forum vous pouvez demander le détail des réponses obtenues à ces questions.

Pour une demande sur notre service d'entraide Internet :
<http://www.genealogie32.net> Rubrique : **Adhérents du GGG**

° [Service d'Entraide](#)

Compléter le formulaire qui vous est proposé avec le plus de précisions possibles. Ainsi vous faciliterez le travail et permettrez d'avoir plus rapidement une réponse.

On pourra consulter l'ensemble des demandes de l'année e cours et des années antérieures sur notre site Internet Rubrique :

Adhérents du G.G.G.

Télécharger

[Télécharger un bulletin](#)

LA GASCOGNE

NOTES HISTORIQUES

par Yves TALFER et Christian SUSSMILCH

Le GGG a acquis les 23 tomes d'un ouvrage intitulé « *Notes historiques sur la Gascogne* », datant de 1920 mais n'ayant jamais été publié.

IL est le fruit des très longues années de recherche notamment aux Archives Nationales menées par Jean Paul de LACAVE LA PLAGNE BARRIS, ancien Président de la Cour de Cassation, grand officier de la Légion d'Honneur, qui ont été mises en ordre par Alexis-Cyprien LACAVE LA PLAGNE BARRIS et en partie dactylographiées par Henriette DEPIED. Il va sans dire que le fruit de cet énorme travail n'est pas disponible aux Archives Départementales du GERS.

Ce manuscrit d'une dizaine de milliers de pages est maintenant numérisé et mis en ligne sur notre site à l'intention des adhérents du G.G.G. qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Gascogne ou découvrir de nombreux détails sur les grandes familles ou les localités du GERS. Il n'est pas envisagé d'en faire une version imprimée dont le coût serait prohibitif. Par contre nous commençons avec ce N° la publication de certains extraits. Actuellement, la table alphabétique sommaire de tous les noms cités, institutions, patronymes, toponymes ou rubriques diverses, a été chargée en priorité sur notre site, il s'agit d'un simple extrait du tome 22. Illustrant bien l'importance du travail des auteurs elle permet de se faire une première idée de l'ensemble de l'ouvrage. Une table des matières très détaillée (elle occupe plus de 500 pages), constitue le tome 23.

La collection n'est hélas pas complète, quelques parties occupant ensemble plusieurs centaines de pages sont absentes, nous espérons pouvoir combler ces lacunes.. Comme d'habitude, vous pouvez consulter ("clic gauche") ou télécharger ("clic droit" + "enregistrer sous..") les documents ci-dessous, mais attention, ils sont volumineux et leur téléchargement prend du temps.

Table alphabétique sommaire

- Tome 1 : de ABBADIE à ASTARAC
- Tome 2 : de ASTARAC à BASSOUES
- Tome 3 : de BASSOUES à BEAUDEAN et BEZOLLES (nd)
- Tome 4 : de BEAUHAS et BEZOLLES à CAMPANÈS (nd)
- Tome 5 : de CAMPEILS à CHASTENET (il manque le début)
- Tome 6 : de CHASTENET à ECOLES
- Tome 7 : de ECOLES à FLAREMBEL
- Tome 8 : de FLAMARENS à HAGEDET
- Tome 9 : de HAGET à LANNES
- Tome 10 : de LAMOTTE-POUY à LOISSAN et LOMAGNE
- Tome 11 : de LOMAGNE à MASSENCÔME
- Tome 12 : de MASSENCÔME à MONLUC
- Tome 13 : de MONNAIE à MONTESQUIOU
- Tome 14 : de MONTESQUIOU à ORNANO
- Tome 15 : de ORNEZAN à POISSY
- Tome 16 : de POLASTRON à REVIGNAN (il manque la fin)
- Tome 17 : de RIBAUTE à SAINTE-DODE (il manque le début)

- Tome 18 : de SAINT-ELIX à SAUBOMEA
- Tome 19 : de SAUMONT à TAILLAC
- Tome 20 : de TAILLE à VICBIL
- Tome 21 : de VIC-FEZENSAC à SIÈGE D'ORLÉANS
- Tome 22 : MINUTES DES NOTAIRES , TABLE ALPHABETIQUE
et SOMMAIRE
- Tome 23 : TABLE DÉTAILLÉE

Nous reproduisons au cours de ces N°s quelques notes historiques. Comme on peut le constater si ces nombreuses notes concernent l'histoire, elles ne sont pas dissociées de l'histoire des familles, donc de la généalogie. On verra que ces notes sont très documentées et renvoient vers d'autres sources qui peuvent être d'un grand intérêt pour le chercheur. Si d'aventure lors d'une foire au vieux papiers vous découvrez un des exemplaires qui nous manquent , signalez-nous le, nous pourrons ainsi compléter cet ensemble.

ESCORNEBOEUF

Seigneurie et paroisse au pays de Rivière-Verdun.

Marie d'Escorneboeuf femme de Guillaume de Narrens. Ils font en 1234 une donation à l'abbaye de Grand Selve. Donation de certains droits seigneuriaux sis à Escorneboeuf et qui avaient été légués à Marie d'Escorneboeuf par Raymond Bernard de la Fite. (Doat vol V folio 167 cité dans la Revue d'aquitaine X 81).

Marie d'Escorneboeuf première femme de Odon de Montaut, présente à une infraction faite par son mari à Raymond de Cousian son écuyer, par une charte reçue par Arnaud d'Astuges notaire à Villefranche en l'année 1279.

Escorneboeuf portait d'azur à trois corbeaux de sable bequés et membrés de gueules. (Lainé .geneal.Montaut Tome 8 page 10.).

2 mars 1322– Odon VII de Montaut, son frère et leur père Odon VI de Montaut, donnent la terre d'Escorneboeuf à Guillaume Oriol, qui en échange leur donne les territoires de Coignax et Calfapede en Corrensaguet. (voir au mot Montaut)

1501 Manaud d'Astuges seigneur d'Escorneboeuf.

Dans les premières années de XVI^{eme} siècle Marie d'Escorneboeuf (Astuges) épouse Arnaud Guilhem de Faure seigneur de Massabrac (Lainé gen faure Tome II p 3).
(voir pour la seigneurie d'Escorneboeuf au mot Astuges)

Famille du Languedoc

- Paul Jacques d'Escorneboeuf seigneur de Garrigues épouse vers 1600 Paule de Raymond veuve de Jean Durand seigneur de Montlaur. (St Allais X 9)

- Jean d'Escorneboeuf seigneur de Lanoux épouse Françoise de Claret dont :

- Arnaud d'Escorneboeuf seigneur de Lanoux qui épouse Paule d'Auriol par contrat du 7 juillet 1614 devant Lanis notaire à Castelnaudary (Lachenaye VI 769).

-I-Jean d'Escorneboeuf seigneur de la Pomarède épouse Marguerite Sers qui testa étant veuve le 16 mars 1590. Elle avait été mariée dès 1532 et son mari avait testé le 8 janvier 1567, son fils :

-II-Arnaud qui suit

-III- Jean héritier de son ayeule épousa Anne Denos dont

-IV- Jean Henri d'Escorneboeuf marié le 21 juin 1620 à Catherine Maurin

-V- Pierre d'Escorneboeuf seigneur de Sola au diocèse de Solar au diocèse de Saint-Papoul.

BLOG

BLOGUE



Le blog (blogue aussi cybercarnet) est une partie de notre site web qui permet à nos membres de publier régulièrement des articles, certes succincts, et de rendre compte de l'actualité de leurs recherches ou trouvailles généalogiques. A l'exemple d'un journal de bord ces « billets » sont datés et identifiés et se succèdent du plus récent au plus ancien.

La possibilité pour chaque membre du GGG de créer son blog et de communiquer ainsi avec les autres adhérents est une bonne opportunité à saisir par chacun d'entre nous. (voir N°s précédents)

QUOI DE NEUF ?

Par Yves TALFER



Vous trouverez ici la liste des nouvelles pages qui viennent d'être modifiées ou ajoutées à notre site, ainsi que celle des documents récemment mis à la disposition des souscripteurs de VISAGe.

Un grand merci aux importateurs de ces documents dont beaucoup ne se trouvent pas aux AD du Gers.

Le 29/06/2023 il y avait **595 077** actes indexés dans VISAGe.

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 576 Ste Christie d'Armagnac BMS 1761-1770 (29/06/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2421 St Martin Gimois BMS 1673-1733 (21/06/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2423 St Martin Gimois BMS 1771-1792 (09/06/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2422 St Martin Gimois BMS 1736-1770 (04/06/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E 1852 Sabaillan et Labarthe BMS 1764-1775 (27/05/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E 1853 Sabaillan et Labarthe BMS 1776-1789 (24/05/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E 1985 Sabaillan BMS 1737-1750 (18/05/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E 1986 Sabaillan BMS 1751-1775 (18/05/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E 1987 Sabaillan BMS 1776-1789 (14/05/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre 5E626 St Elix d'Astarac BMS 1738-1789 (07/05/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 575 Ste Christie d'Armagnac S 1751-1760 (30/04/2023)

- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 174-1 Condom Ste-Eulalie BMS 1716-1791 (24/04/2023)
 - VISAGe : fin d'indexation du registre E 1931 Montamat BMS 1776-1791 (11/04/2023)
 - VISAGe : fin d'indexation du registre E 1930 Montamat BMS 1756-1775 (09/04/2023)
 - VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 574 Ste Christie d'Armagnac BM 1751-1760 (09/04/2023)
 - VISAGe : fin d'indexation du registre E 1732 Armous et Cau BMS 1745-1791 (08/04/2023)
 - VISAGe : fin d'indexation du registre E 1929 Montamat BMS 1738-1755 (06/04/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 39172 Betcave Aguin Lasseube les Nobles BMS 1700-1740 (04/04/2023)



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

GÉNÉALOGIE GASCONNE GERMOISE, est une association régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse.

Tout courrier postal doit être impérativement adressé à l'adresse de gestion :

Généalogie Gasconne Germoise
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
32330 COUTRAS

Présidente honoraire : Madame GAZEAU

Membres du Conseil d'Administration

Mrs Guy PECHBERTY, Christian SUSSMILCH ,
Jean Jacques SUSSMILCH , Yves TALFER,

Membres du Bureau

Président	M. SUSSMILCH Christian
Vice Président	M. PECHBERTY Guy
Secrétaire/Trésorier	M. SUSSMILCH Jean-Jacques

Responsables des services

Recherches	Mr BAQUÉ
Publications du G.G.G.	M. SUSSMILCH Christian
PNDS (Programme de Numérisation et Dépouillement Systématique)	
M. TALFER, SUSSMILCH Christian	
Webmestre	M. TALFER

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23 juin 2023
Assemblée Générale	Formation VISAGe	15 octobre .2023
Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23. novembre .2023

Les Formations prévues à **VISAGe** ou aux autres développements sur Internet se dérouleront au Golf d'Embats à Auch l'après-midi à partir de 14h30.

- participation limitée à 10 personnes par séance pour faciliter un suivi individuel.

- porter son ordinateur avec «ses problèmes».

- la fiche d'inscription est disponible en téléchargement sur notre site (*rubrique Adhérents du GGG : **Demande de Formation***).

- possibilité de covoiturage à partir de la gare d'Auch

Parution du Bulletin en 2023 /2024

N° 122 Juin 2023	N° 123 Octobre 2023
N° 124 Décembre2023	N° 125 Mars 2024

Les dates ci-dessous sont données à titre purement indicatif; nous essayerons de les tenir autant que possible.

Cotisations pour l'année 2022 / 2023

Membres actifs : avec bulletin numérique 30 € (couple 40 €)
avec 1 livre imprimé/an par poste 45 € (couple 55 €)

supplément pour accès à VISAGE 1ère inscription 50 € en-
suite 30 €

Membres donateurs : 90 €
Membres bienfaiteurs : à partir de 100 €

Correspondance :

— Pour recevoir une réponse:

- 1. Joignez une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- 2. Rappelez vos coordonnées sur votre lettre ainsi que votre numéro d'adhérent
- 3. Ne traitez qu'un seul sujet par feuille, sur son recto exclusivement; et non dans le corps de la lettre.

Les articles contenus dans ce bulletin sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Leur reproduction, même partielle, est interdite sans leur autorisation.

Les dépouillements sont consultables:

- aux Archives Départementales du Gers,
- sur le site du G.G.G. <http://genealogie32.net/>
- dans les Mairies,
- à la Bibliothèque Nationale ,
- la Maison des Associations de Mauvezin tél : 05 62 58 39 04).

Publications disponibles

Versions Imprimées

- Hors Série N°1 et 2 l'exemplaire franco 15 € -
- Hors Série N° 6, 7 et 8 l'exemplaire franco 15€
- GGG volume annuel 2014 , 2015, 2016 , 2017, 2018, 2019 2020, 2021, 2022, l'exemplaire franco 15€

Versions Numériques :

- DVD 2022 (Dépouillement au 31.12.2022): franco 30 € .
- Hors-Série pdf N°1,2,3,4,5, 10 € le fichier.
- Paquet Hors Series pdf 1+2+3+4+5 au prix de 25€

Pour toute correspondance ou envoi par la voie postale notre adresse de gestion est:

- adresse postale : **Généalogie Gasconne Gersoise**
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS
- adresse courriel : **tresorier-ggg@laposte.net**

SOCIÉTÉ MANUFACTURIÈRE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE
Siège Social à St-ÉTIENNE — Usines à St-ÉTIENNE et Sury-le-Comtal



RIGIDE

EN PLIAGE

AU DOS

BICYCLETTE "SVELTE" PLIANTE

SEULE AGENCE pour la Seine et Seine-et-Oise

PARIS. — 76, RUE RÉAUMUR (près le Boulevard Sébastopol). — PARIS

Fournisseur de la Garde Républicaine